



DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>



CATALOGUE

DES FORMATIONS TRANSVERSES

EN MATIÈRE

DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

2017



La délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) a pour mission de favoriser les échanges et les croisements, mutualiser les pratiques, aider à mener des opérations efficaces et concertées. Son champ d'action est celui des fraudes ayant un impact sur les finances publiques. La transversalité étant inscrite dans son ADN, la DNLF pilote un programme de formation professionnelle sur des thématiques diverses, à destination de tous les acteurs qui se mobilisent pour intervenir ensemble, dans un contexte de sophistication croissante des procédés de fraudes.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'organisation des formations transverses (détermination du calendrier des sessions, inscriptions des stagiaires) est assurée par le réseau de trois institutions professionnelles (ENFIP, INTEFP, UCANSS). Ce réseau s'est enrichi, en 2014, d'un partenariat conclu avec la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle de la douane (DNRFP), puis en 2015 d'un nouvel accord avec l'Ecole nationale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF) de la DGCCRF et avec l'OCLTI, enfin en 2016 avec le Service des fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers (SFIPRP) de la Banque de France.

Le catalogue **interactif** des formations transverses **2017** est le résultat d'un travail de concertation mené avec l'ensemble des partenaires¹, concepteurs et diffuseurs de formation, ainsi que directions et organismes qui accordent leur confiance à la DNLF en inscrivant leurs agents en nombre à ces formations qualifiantes.

34 modules de formation dont **23 gratuits**, **4 en distanciel** (e-formation) et **2 mixtes** (présentiel/visioconférence) sont proposés autour de **6 thématiques** :

- ✚ La détection des fraudes
- ✚ La lutte contre le travail illégal
- ✚ La lutte de la douane contre la fraude
- ✚ La lutte contre la fraude aux prestations sociales
- ✚ La maîtrise des outils d'investigation
- ✚ Les besoins particuliers

Parmi les nouveaux modules proposés en **2017**, l'ENCCRF, en lien avec le Service national d'enquêtes (SNE) de la DGCCRF et la DGFIP a enrichi le module intitulé « **Sensibilisation à la lutte contre les sociétés éphémères** » des spécificités propres aux entreprises de domiciliation, pour lesquelles la DGCCRF est autorité de contrôle.

En matière de lutte contre le travail illégal, l'INTEFP continue à déployer une formule originale pour le module « **L'action pénale en matière de travail illégal** » coanimé par des magistrats du parquet et des membres de son réseau interinstitutionnel. Cette action vise à améliorer la qualité pratique des procès-verbaux de nature à permettre l'engagement de procédures pénales pertinentes.

Il proposera une formule alliant l'e-formation au présentiel sur la thématique du **contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales**.

L'OCLTI poursuit l'expérience menée en 2016 avec succès avec les modules « **Enquêteur et enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes** ».

La Douane propose **six** nouveaux modules sur un total de **onze**: un module est consacré à « **La lutte contre la fraude en matière de TVA** » complété d'une formation très robuste en matière de TVA, intitulé « **Formation TVA** ». D'autres modules concernent « **Le contrôle des produits soumis à réglementations industrielle et sanitaire** ».

Des formations **sur demande, sur mesure et sur site sont possibles, y compris en CODAF.**

La DNLF met à votre disposition un site internet dédié (<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>) qui permet de suivre l'actualité tout au long de l'année (dates des sessions 2017 notamment) et Andrée GRANDFILS (andree.grandfils@finances.gouv.fr) se tient également à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jeanne-Marie PROST

¹DCPAF, DGEF, DNRFP, ENCCRF, ENFIP, Institut 4.10, INTEFP, OCLTI, SFIPRP de la Banque de France, SNE, UCANSS

SOMMAIRE

LA DETECTION DES FRAUDES

Initiation à la détection des faux documents (1 jour)	7
Détection des faux documents (2 jours)	8
Détection de la fraude à l'identité (1 jour)	9
Référent en fraude documentaire (4 jours)	10
Référent en fraude documentaire – actualisation des connaissances (3 jours)	11
Enquêtes sur Internet et identification des opérateurs (2,5 jours)	13
Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères (1 jour)	15

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

L'offre de formation institutionnelle de l'INTEFP	17
Les formations « catalogue LTI »	18
Les actions locales de formations LTI	19
Modules généralistes (modules 1 à 3)	
S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale (3 jours)	21
Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal (3 jours)	23
S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal (3 jours)	25
Modules de spécialisation (modules 4 à 6)	
Le travail illégal dans le transport routier de marchandises (2 jours)	28
La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture (2 jours)	29
Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales (2 jours)	30
Modules thématiques (modules 7 à 9)	
Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal (1 jour)	32
Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal (1 jour)	33
L'action pénale en matière de travail illégal (1 jour)	34
Modules OCLTI destinés aux officiers de police judiciaire	
Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF) (4 jours)	37
Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes (ESTIF) (4 jours)	38

LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

Viticulture : principes généraux et environnement viticole (4,5 jours)	41
Lutte contre la fraude en matière de TVA (4 jours)	42
Formation TVA (4 jours)	43
Le régime de la TVA pétrolière (1 jour)	44
Enquêteur parcours comptabilité (4,5 jours)	45
Connaissance de l'entreprise (3 jours)	46
Contrôles des produits soumis à une réglementation industrielle (3 jours)	47
Contrôle des produits soumis à réglementation sanitaire, phytosanitaires et législation alimentaire (4,5 jours)	48
Protection de la faune et de la flore (4,5 jours)	49
La protection du patrimoine culturel – E-formation (2 heures)	50
Douane, faune et flore sauvages – E-formation (14 heures)	51

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES (cf. modules OCLTI page 37-38)

Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales (2 jours)	54
Titres de séjour et droits correspondants (1 jour)	55

SOMMAIRE

LA MAITRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION

Droit de communication – E-formation (2 heures)	58
Application Ficoba – E-formation (1 heure)	59

LES BESOINS PARTICULIERS

Utilisation du logiciel de chiffrement GPG	62
--	--------------------

CALENDRIER DES FORMATIONS

Calendrier des formations « Détection des fraudes »	64
Calendrier des formations « Lutte contre le travail illégal »	66
Calendrier des formations « Lutte de la douane contre la fraude »	68
Calendrier des formations « Fraude aux prestations sociales »	70
Calendrier des formations « Maîtrise des outils d'investigation »	71
Calendrier des formations « Besoins particuliers »	72

LES FICHES D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription « UCANSS »	74
Fiche d'inscription « ENCCRF »	76
Fiche d'inscription « ENFIP »	78
Les e-formations « Maîtrise des outils d'investigation » de l'ENFIP	80
Fiche d'inscription « INTEFP » modules 1 à 9 « Lutte contre le travail illégal »	81
Fiche prise de contact « INTEFP » « actions locales de formation Lutte contre le travail illégal »	83
Fiche d'inscription « OCLTI »	85
Fiche d'inscription « DOUANES »	87

ANNEXES

Attestation de remise de la mallette pédagogique « UCANSS »	90
Informations générales « ENCCRF »	92
Liste des centres interrégionaux de formation de l'ENFIP (DGFIP)	95
Contact « INTEFP »	96
Informations générales « DOUANES »	97

GLOSSAIRE

Glossaire	100
-----------	---------------------

LA DETECTION DES FRAUDES

Les formations interinstitutionnelles de
l'Union des Caisses Nationales de
Sécurité Sociale

DUREE

1 jour (7 heures)

LIEUX

27, cours des Petites
Ecuries
77185 - LOGNES
(possibilité d'organisation
dans vos locaux). Cf. contact
Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

Bureau de la fraude
documentaire et à l'identité
(Ministère de l'intérieur)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 à 15

CALENDRIER

cf. page 62

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 74-75

Pour les organismes du
régime général les
demandes d'inscription sont
à saisir sur le site de
l'Institut 4.10

CONTACT

dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR**DIFFUSEUR**

institut
4.10

Initiation à la détection des faux documents

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, le participant sera capable d'authentifier un document français en vérifiant les sécurités au moyen des outils adaptés à la détection d'une fraude :

- examiner et détecter les éléments de la reconnaissance faciale ;
- rechercher et analyser les éléments de sécurités caractéristiques des documents d'identité et de voyage ;
- utiliser les moyens et outils d'aide à la détection.

PUBLIC

Toute personne amenée à contrôler des documents administratifs et pour lequel seule une initiation est requise dans les

structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Diaporama « initiation à la fraude documentaire ». Les stagiaires devront se munir d'une clé USB.

PROGRAMME

Matin

- Accueil et présentations
- Définition de la fraude documentaire
- L'usage du document d'un tiers (profilage) :
 1. Les points clés de la reconnaissance faciale ;
 2. Les questionnements particuliers à engager ;
 3. Travaux pratiques au moyen d'un diaporama ;
 4. Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés.
- Les sécurités fondamentales des documents d'identité :
 1. Le papier sécurisé (papier fiduciaire, filigrane) ;

2. Les impressions de fond (Offset, taille-douce, typographie) ;
3. Les accessoires de sécurisation (marques optiquement variables) ;
4. Les encres (fluorescente et optiquement variable).

Après-midi

- Méthodologie de contrôle (caractères anamorphiques, la ZLA, contrôles de cohérence)
- La description des sécurités des documents français :
 1. Les différents modèles de CNI françaises ;
 2. Les titres de séjour ;
 3. L'E-passeport ;

4. Les permis de conduire ;
5. Travaux pratiques avec des documents vrais et faux

- Présentation du réseau d'AFDI
- Présentation du site Internet PRADO et/ou du site Intranet de la DCPAF
- Synthèse - Clôture

CONTENU

- L'usage du document d'un tiers : déjouer les ressemblances. TP avec diaporama.
- Les sécurités des documents d'identité et de voyage français et les principes généraux applicables à tout document : le papier, le filigrane, les impressions, les encres et accessoires spécifiques.
- Les différents modèles de passeports français, les différents modèles de CNI françaises, les titres de séjour français. TP avec documents ;
- Le support de bases de données.

LA DETECTION DES FRAUDES

DUREE

2 jours (14 heures)

LIEU

27, cours des Petites
Ecuries
77185 - LOGNES
(possibilité d'organisation
dans vos locaux). Cf. contact
Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

Bureau de la fraude
documentaire et à l'identité
(Ministère de l'intérieur)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 à 15

CALENDRIER

cf. page 64

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 74-75

Pour les organismes du
régime général les
demandes d'inscription sont
à saisir sur le site de
l'Institut 4.10

CONTACT

dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR**DIFFUSEUR**

institut
4.10

Détection des faux documents (2 jours)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, le participant sera capable de détecter une fraude dans un document européen, en procédant à un examen visuel et tactile ou en utilisant les outils adaptés :

- détecter les sécurités des documents administratifs européens ;
- mettre en œuvre une fraude avec les moyens techniques adaptés ;
- tester ses connaissances.

PUBLIC

Agents en relation avec le public issus de l'ensemble des organismes de protection

sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Actuellement aucun mais évolution possible (en cours d'expertise).

PROGRAMME

1^{er} jour

- Accueil – Tour de table
- Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés
- Définition de la fraude documentaire :
 - Fraude matérielle ;
 - Fraude intellectuelle.
- Les sécurités fondamentales des documents :
 - Le support non réactif ;
 - Le support papier, le filigrane ;
 - Les autres supports : les polymères.
- Les impressions de fond :
 - L'Offset ;
 - La taille douce ;
 - La typographie.

- La reconnaissance des modes d'impressions pour la personnalisation :

- Jet d'encre ;
- Laser ;
- Thermique ;
- Procédé photographique ;
- Gravure laser

- Les autres sécurités (marques optiquement variable et encre de sécurité)

2^{ème} jour

- Les documents français :

- Les différents modèles de passeports ;
- Les différents modèles de CNI françaises ;
- Les titres de séjour et les autorisations provisoires de séjour ;
- Le permis de conduire.

- Les autres documents européens

- Test de connaissances par la manipulation de documents vrais et faux

- L'usage du document d'un tiers :

- Les points clés de la reconnaissance faciale ;
- Les questionnements particuliers à engager ;
- Travaux pratiques.

- Présentation du site Internet PRADO et des documents européens

- Présentation du réseau d'AFDI et du site Intranet de la DCPAF

- Synthèse - Clôture

LA DETECTION DES FRAUDES

Détection de la fraude à l'identité

DUREE

1 jour (7 heures)

LIEUX

27, cours des Petites
Ecuries
77185 - Lognes
(possibilité d'organisation
dans vos locaux). Cf. contact
Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

Bureau de la fraude
documentaire et à l'identité
(Ministère de l'intérieur)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 à 15

CALENDRIER

cf. page 64

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 74-75

Pour les organismes du
régime général les
demandes d'inscription sont
à saisir sur le site de
l'Institut 4.10

CONTACT

dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR



DIFFUSEUR



institut
4.10

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, le participant sera capable de détecter une fraude à l'identité lorsque celle-ci provient d'une usurpation ou a été obtenue de manière induue.

PUBLIC

Agents en relation avec le public issus de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Avoir suivi l'une des formations suivantes : Initiation à la détection des faux documents (1 jour) ou Détection des faux documents (2 jours)

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Aucun.

PROGRAMME

Matin : Module 1
« L'usurpation »

- **Introduction :**
 - Définition, approche statistique, répression pénale.
- **Les modes opératoires :**
 - Le changement de photographie ;
 - la reconnaissance faciale : le look alike ;
 - L'interchangeabilité des titres : étude de la fraude sur la CNI et les passeports électroniques et biométriques.
- **Test fraude sur l'usurpation d'identité**

Après-midi : Module 2
« L'obtention induue »

- **Introduction :**
 - Définition, approche statistique, répression pénale.
- **La preuve sur la nationalité : étude du Certificat Nationalité Française :**
 - Généralités sur le CNF ;
 - Etude des sécurités documentaires.
- **La preuve de la naissance :**
 - Le service Central d'état civil ;
 - L'acte de naissance de l'outre-mer ;
 - L'acte de naissance de la Commission de Révision de l'Etat Civil ;

- L'acte de naissance délivré par les mairies
- L'acte de naissance de l'OFFPRA.
- **Le justificatif de domicile : la facture EDF, orange, SFR : Module 3 « Etude de la fraude à l'identité : les cas pratiques »**
 - Les actes de naissances délivrés par le SCEC ;
 - Les CNF ;
 - Les actes de naissance délivrés par les mairies ;
 - Les justificatifs de domicile.
 - L'obtention induue de titre de séjour.

LA DETECTION DES FRAUDES

Réfèrent en fraude documentaire

DUREE

4 jours (28 heures)

LIEUX

27, cours des Petites
Ecuries
77185 - Lognes
(possibilité d'organisation
dans vos locaux). Cf. contact
Institut 4.10

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

Bureau de la fraude
documentaire et à l'identité
(Ministère de l'intérieur)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 à 15

CALENDRIER

cf. page 64

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 74-75

Pour les organismes du
régime général les
demandes d'inscription sont
à saisir sur le site de
l'Institut 4.10

CONTACT

dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR



DIFFUSEUR



institut
4.10

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Animer dans son service une session de sensibilisation à la fraude documentaire, après avoir appris à identifier une fraude documentaire ou à l'identité à partir d'un document administratif.

PUBLIC

Toute personne amenée à contrôler quotidiennement les documents d'identité français et destinée à devenir référent en fraude documentaire dans les structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Malette pédagogique dans le cas où obtention de la moyenne au test (note de 12/20). L'autorisation de relayer la formation est donnée pour une durée de 3 ans. A l'issue de cette période, un recyclage des connaissances, sur une durée de 3 jours, est proposé aux personnes relais

PROGRAMME

1^{ère} journée : matin

- Accueil et présentations
- Définition de la fraude documentaire :
- Typologie de la fraude ;
- L'utilisation de l'identité d'un tiers.

1^{ère} journée : après-midi

La normalisation des documents
La terminologie FADO
Le support

Les éléments de sécurité de base
Le filigrane et son contrôle
Les éléments de sécurité supplémentaires

Les matériaux synthétiques

2^{ème} journée : matin

Les impressions de sécurité :

- L'offset ;
- Taille douce ;
- Typographie ;
- La numérotation.

2^{ème} journée : après-midi

Les encres de sécurité :

- L'impression fluorescente ;
- L'encre fluorescente ;
- L'encre iridescente ;
- L'encre soluble ;
- L'encre optiquement variable.

3^{ème} journée : matin

Les sécurités dans les documents d'identité français :

- Distinction entre documents authentiques et faux.

Les sécurités dans les autres documents français

3^{ème} journée : après-midi

Approche de la fraude à l'identité :

- Cadre généralités ;
- Détection des usurpateurs ;
- Le contrôle de nationalité.

4^{ème} journée : matin

Le contrôle de la Marianne
Le contrôle des actes de naissance sécurisés

Les actes de mairies

4^{ème} journée : après-midi

Evaluation finale individuelle

Animation des sensibilisations à la fraude documentaire

- Les bases documentaires comme support technique ;
- Présentation de la sensibilisation.

BILAN

CONTENU

- Définition de la fraude.
- Authentification d'un document administratif à partir de ses éléments de sécurité.
- Appropriation de l'animation des sensibilisations à la fraude documentaire.

DUREE

3 jours (18 heures)

LIEU

27, cours des Petites
Ecuries
77185 - Lognes

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

Bureau de la fraude
documentaire et à l'identité
(Ministère de l'intérieur)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 à 15

CALENDRIER

cf. page 64

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 74-75

Pour les organismes du
régime général les
demandes d'inscription sont
à saisir sur le site de
l'Institut 4.10

CONTACT

dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR**DIFFUSEUR**

institut
4.10

Référent en fraude documentaire Actualisation des connaissances

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les connaissances en fraude documentaire et à l'identité des participants seront mise à jour, et leur qualification sera validée pour trois ans à l'issue de leur réussite à l'examen.

PUBLIC

Personnes relais parvenue au terme des trois ans d'activité à compter de l'année de validation initiale de ses compétences, ou de trois années à compter de la validation de la mise à jour de ses connaissances.

PREREQUIS

Personnes relais en fraude documentaire et à l'identité exerçant une activité de formation effective en interne.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Malette pédagogique réactualisée.

A l'issue de cette période de recyclage des connaissances, l'habilitation personnes relais est maintenue pour une durée de 3 ans, après la réussite à l'examen final par l'obtention de la note minimale de 12/20

PROGRAMME1^{ère} journée : matin

- Accueil ;
- Tour de table ;
- Formations effectuées ;
- Points négatifs et positifs ;
- Typologie de la fraude ;
- Profilage.

1^{ère} journée : après-midi**La fraude documentaire :**

- Les normes ;
- La terminologie de la matière ;
- Les méthodes de contrôles ;
- Le support papier ;
- Les sécurités de bases ;

- Les sécurités supplémentaires ;
- Les supports de synthèse ;
- Les impressions de sécurité.

2^{ème} journée matin

- Les encres de sécurités ;
- La personnalisation des documents ;
- Les accessoires d'authentification.

2^{ème} journée : après-midi

- Manipulation de documents d'identité :
 - La carte nationale d'identité ;

- Le titre de séjour européen.
- Le passeport français ;

3^{ème} journée : matin

- La détection des usurpateurs ;
- L'obtention induue ;
- Nouvelles fraudes documentaire ou à l'identité.

3^{ème} journée : après-midi

- Travaux pratiques sur des documents falsifiés, contrefaits ou volé vierge ;
- Test écrit ;
- Evaluation.

CONTENU

- Les différents types de fraudes : la falsification, la contrefaçon, le document fantaisiste, l'usage frauduleux, l'obtention indu.
- Le profilage, initiation à la reconnaissance faciale.
- Les sécurités d'un document d'identité : la normalisation des documents de voyage, le support, les sécurités et actives, les impressions de sécurité, les accessoires de sécurisation, la personnalisation, la protection des données, les films de protection.
- Les sécurités des documents d'identité français.
- Approche de la fraude à l'identité : la détection des usurpateurs, le contrôle de la nationalité et de la naissance, travaux pratiques sur des fonds de dossier.
- Les bases de données comme support technique.
- Evaluation : questionnaires sur les documents administratifs et les moyens de leur délivrance.

Les formations interinstitutionnelles de l'Ecole Nationale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (ENCCRF)

LA DETECTION DES FRAUDES

DUREE

2 ,5 jours (15 heures)

LIEU

ENCCRF Montpellier
45 Place Ernest Granier
34935 MONTPELLIER
Cedex 9
Tél : 04 99 52 74 00
Fax : 04 99 52 74 50

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

Service National d'Enquêtes
(S.N.E) de la DGCCRF du
Ministère de l'Economie et
des Finances

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 maximum

CALENDRIER

cf. page 64

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 76-77

CONTACT

[enccrf34@dgccrf.finances.
gouv.fr](mailto:enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr)

CONCEPTEUR
DIFFUSEUR

ET

**DIFFUSEUR**

Enquêtes sur internet et identification des opérateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants connaîtront les principes de base de fonctionnement d'Internet et seront capables :

- connaître et utiliser les outils aidant à effectuer des recherches afin d'identifier des opérateurs sur internet dans le but de réaliser des constats exploitables.

PUBLIC

Agent en charge de la détection et/ou recherche de manquements ou d'infraction sur des sites Internet.

PREREQUIS

Cette formation, très pratique, exige les prérequis suivants :

- public concerné : agent exerçant ses missions de contrôle au sein d'une équipe

d'enquêteurs ou agent pilote d'une équipe d'enquêteurs ;

- disposer du droit de communication auprès d'opérateurs intervenant sur Internet. Le droit de communication doit être assorti de sanction ;

- Excellente connaissance des fonctionnalités de base des navigateurs Internet ;

- Aisance dans la manipulation et la création de fichiers et de dossiers.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Livret récapitulant les éléments à exploiter aux fins d'identification d'un opérateur.

CONTENU**Notions juridiques :**

- Définition du commerce électronique ;
- Textes applicables : loi pour la confiance en l'économie numérique, vente à distance.

Réalisation de constats :

- Contraintes juridiques (textes encadrant la réalisation de constat) ;
- Contraintes techniques (utilisation d'un matériel et d'un accès Internet dédié).

Internet - notions techniques :

- Base de fonctionnement d'Internet ;

- Notion d'adressages IP et informations pouvant être obtenues ;

- Noms de domaine - Gestion des noms de domaines : choix, création et enregistrement ;

- Exploitation des bases WHOIS.

Découverte du navigateur - Firefox :

- Présentation des fonctionnalités ;
- Ajout de modules complémentaires pour l'aide à l'enquête ;

- Utilisation de profils ;

- Réalisation de copie-écrans exploitables.

Identification d'opérateurs :

- Récapitulatif des moyens d'identification ;

- Mise en pratique de la formation à partir de cas réels.

Les formations interinstitutionnelles de
l'Ecole Nationale des Finances Publiques
(ENFIP)

DETECTION DES FRAUDES

DUREE

1 jour (6 heures)

LIEUX

Centres interrégionaux de formation (CIF) de l'ENFIP (DGFIP)

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

DGFIP et INTEFP, Réseau de formateurs institutionnel

NOMBRE DE PARTICIPANTS

18 à 20

CALENDRIER

cf. page 65

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 78-79

CONTACT

Les centres interrégionaux de formation de la DGFIP (cf. coordonnées page X) et patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr

CONCEPTEUR**DIFFUSEUR**

Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les clignotants permettant de détecter une société éphémère et connaîtront les moyens d'actions des administrations partenaires.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Envoi par courriel au stagiaire :

- module de formation ;
- lien vers le site Internet de la DNLF, rubrique CODAF/carte des CODAF <http://www.economie.gouv.fr/dnlf/carte-des-codaf>

CONTENU

1. Définition du profil des sociétés éphémères et des signaux d'alerte permettant de détecter les sociétés éphémères le plus en amont possible :

- éléments de contexte ;
- clignotants directement décelables par les agents de contrôle.

2. Les compétences et les modalités d'intervention des services de contrôle : DGFIP, organismes sociaux, DGT, police judiciaire ;

3. Les informations exploitables.

4. La mission de contrôle des entreprises domiciliataires confiée à la DGCCRF en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'attention des stagiaires est appelée sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

5. La coordination des actions interadministrations (base juridique et méthodes d'échanges d'information).

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL (LTI)

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

L'OFFRE DE FORMATION INTERINSTITUTIONNELLE DE L'INTEFP EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

L'engagement des différents acteurs dans la lutte contre les fraudes notamment au sein des CODAF permet aujourd'hui d'affirmer que si le travail interinstitutionnel ouvre la voie d'une meilleure efficacité de l'action de l'Etat et des institutions concernées, il ne peut pour autant se décréter. Il se construit et demande aux différents professionnels impliqués de développer des compétences spécifiques afin de travailler en complémentarité avec les partenaires des autres institutions.

Dans le cadre des missions dévolues à la Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude (DNLF) et en lien avec la Direction Générale du Travail (DGT), l'INTEFP propose, avec tous les partenaires impliqués dans la lutte contre le travail illégal, une offre de formation interinstitutionnelle destinée à tous les corps de contrôle concernés qui, du fait de la complexité des problématiques visées, sont amenés à se concerter ou à coopérer sur un territoire.

Cette offre de formation s'appuie aujourd'hui sur deux dispositifs complémentaires :

- Les formations « catalogue » LTI traditionnelles (voir [page 18](#)) ;
- Les actions locales de formation LTI (voir [page 19](#)).

Contact : voir page 96

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

LES FORMATIONS « CATALOGUE LTI »

Ce dispositif s'est construit depuis 2008 autour de différents modules de formation selon une programmation pédagogique validée par tous les acteurs impliqués dans cette action (ACOSS, CCMSA, OCLTI, DGT, DGFIP, etc.). Elle s'adresse à tous les corps et organismes de contrôle représentés au CODAF (inspection du travail, services fiscaux, organismes sociaux – URSSAF, MSA, ACOSS, Pôle Emploi, gendarmerie, etc.).

Ces actions de formation créent les conditions, dans un cadre décontextualisé, d'un partage des connaissances, des analyses, des outils, des compétences et des méthodes de travail pour les différentes administrations et organismes compétents en matière de lutte contre le travail illégal. Cette offre, à caractère national, est déployée à l'INTEFP ainsi que dans les Centres Interrégionaux de Formation (CIF) selon une programmation fixée annuellement.

Dans ce cadre sont proposés les modules suivants :

Des modules généralistes de 3 jours :

Ces modules généralistes permettent aux participants d'acquérir des connaissances fondamentales en matière de lutte contre le travail illégal, et de cerner les conditions de mise en œuvre d'une action interinstitutionnelle.

Module 1 : « S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale »

Module 2 : « Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal »

Module 3 : « S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal »

Des modules spécialisés de 2 jours :

Ces modules spécialisés permettent aux participants ayant déjà une connaissance générale du travail illégal, de se professionnaliser au regard des priorités identifiées en matière de lutte contre le travail illégal.

Module 4 : « Le travail illégal dans le transport routier de marchandises »

Module 5 : « La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture »

Module 6 : Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales»

Des modules thématiques de 1 jour :

Ces modules thématiques permettent aux participants ayant déjà une connaissance précise du travail illégal, de compléter leurs connaissances en appréhendant des situations spécifiques pouvant relever du travail illégal.

Module 7 : « Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal »

Module 8 : « Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »

Module 9 : « L'action pénale en matière de travail illégal ».

Des modules officiers de police judiciaire de l'OCLTI :

Module 10 : « Enquêteur travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales »

Module 11 : « Enquêteur spécialisé travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales »

Fiches pédagogiques : voir page [21](#) à [38](#)

Programmation : voir pages 66-67

Fiches d'inscription : voir pages 81-82 et 83-85

Contact : voir page 96

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

LES ACTIONS LOCALES DE FORMATION LTI

Ce dispositif de formation fait écho à la circulaire interministérielle du 11 février 2013 relative à la mise en œuvre du PNLTI 2013-2015, qui précise que l'INTEFP apporte son appui aux déclinaisons régionales de la politique nationale de lutte contre le travail illégal. Dans ce cadre, cette offre de formation s'adresse plus particulièrement aux institutions en charge de la LTI sur un plan local.

Ces actions locales de formation sont de deux types :

- **Les actions locales dites « catalogue »** : pour un public hétérogène dans sa composition et provenant d'au moins 2 corps de contrôle différents
- **Les actions locales dites « partenariales »** : pour un public homogène dans sa composition et provenant de la même administration ou du même organisme

Actions locales partenariales non ouvertes aux agents du système d'inspection du travail, ces derniers pouvant bénéficier de l'offre de service (ODS) de l'INTEFP.

Ces actions de formation locales sont organisées :

- « **sur demande** » par une institution (CODAF, DIRECCTE, Préfecture, etc.)
- « **sur mesure** » compte tenu des besoins identifiés en formation
- « **sur site** » dans les locaux-mêmes du demandeur

Elles poursuivent plusieurs objectifs :

- Favoriser l'accessibilité des formations interinstitutionnelles LTI : certains publics, compte tenu de changements organisationnels ou de contraintes budgétaires ne peuvent s'inscrire aisément à des formations de type « catalogue »
- Répondre aux besoins locaux de formation : les problématiques auxquelles sont confrontés les agents de contrôle sont variables d'un territoire à un autre, de même que les priorités déterminées sur un plan institutionnel en matière de LTI

Pour les actions locales dites « catalogue » :

- Appuyer la politique de lutte contre le travail illégal sur un plan territorial, en favorisant dans un cadre formatif interinstitutionnel la montée en compétence collective d'agents collaborant ou étant amenés à coopérer sur ce champ

Pour les actions locales dites « partenariales » :

- Répondre aux besoins en formation non satisfaits des corps et organismes partenaires de l'inspection du travail, en proposant au niveau de leurs déclinaisons locales des formations adaptées aux problématiques qu'elles rencontrent

Le processus de mise en œuvre de ces actions est le suivant :

- Prise de contact du demandeur avec l'INTEFP
- Analyse de la demande et détermination des besoins
- Elaboration et validation d'un projet pédagogique avec le demandeur
- Conception d'un produit formatif et mise en œuvre de la formation au niveau local

Fiche prise de contact : voir pages 83-84 du catalogue DNLF

Contact : voir page 96

Les formations interinstitutionnelles LTI de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP)

Modules généralistes (modules 1 à 3)

DUREE

3 jours (18 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat du parquet

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 66

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et de sanction du travail dissimulé, et à acquérir les repères nécessaires pour collaborer sur ce champ.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU
STAGE**

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence 1 (1h30) :
« le travail illégal : enjeux et définition »

- Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que, de façon succincte, le contenu des six infractions relevant du champ du travail illégal.

Séquence 2 (4h30) :
« l'infraction de travail dissimulé »

- Avoir une connaissance précise de l'ensemble de l'environnement juridique de l'infraction de travail dissimulé, afin de pouvoir identifier et constater celle-ci lors d'un contrôle ;
- Viser toutes les personnes susceptibles d'être impliquées dans la commission de l'infraction, et donner les suites pénales, administratives, civiles et financières prévues par les textes.

Séquence 3 (3h00) :
« les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;

- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;

- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

Séquence 4 (3h00) :
« la méthodologie d'action du travail illégal »

- Etre en capacité d'identifier les différentes situations de contrôle, et de recenser les outils juridiques utiles notamment en matière de procédure ;
- Savoir préparer et construire en amont une procédure appropriée de contrôle, et identifier les sources d'informations disponibles pour optimiser l'efficacité des contrôles.

Séquence 5 (1h30) :
« la procédure pénale en matière de travail illégal »

- Connaître les règles de procédure pénale de droit commun et spécifiques à la lutte contre le travail illégal ;

- Apprécier et évaluer l'articulation entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;

- Sécuriser les contrôles en évitant les erreurs de procédure.

Séquence 6 (1h30) :
« les droits du salarié victime du travail illégal »

- Valoriser les droits du salarié victime du travail illégal ;
- Connaître l'étendue des droits du salarié, en fonction de la nature de la fraude dont il est victime ;
- Intégrer à part entière le respect des droits du salarié dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'action de contrôle.

Séquence 7 (3h00) :
« l'intervention d'un magistrat du parquet »

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

DUREE

3 jours (18 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat du parquet

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 66

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale (suite)

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un magistrat du parquet traitant du contentieux relatif au travail illégal, permet de bénéficier de conseils pratiques visant à améliorer la qualité des procédures pénales.

DUREE

3 jours (18 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Secrétaire de CODAF

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 66

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et de sanction du travail dissimulé, et à acquérir les repères nécessaires pour collaborer sur ce champ.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU
STAGE**

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence 1 (1h30) :
« le travail illégal : enjeux et définition »

- Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que, de façon succincte, le contenu des six infractions relevant du champ du travail illégal.

Séquence 2 (9h00) :
« les stratégies d'action commune et leurs pratiques »

- Connaître le dispositif interministériel de lutte contre la fraude, et mesurer l'intérêt et les enjeux d'une approche systémique ;
- Connaître les prérogatives des différents agents de contrôle en charge de la lutte contre le travail illégal, ainsi que leurs limites ;
- Savoir choisir l'objet approprié des contrôles et identifier le cadre juridico-administratif pertinent ainsi que les modalités d'intervention ;
- Savoir rechercher et mutualiser les informations disponibles en recourant, notamment, aux partenaires institutionnels ;

- Savoir faire jouer les articulations entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;

- Etre en mesure d'anticiper sur les suites qui vont être données au contrôle et savoir exploiter et optimiser les constats opérés.

Séquence 3 (1h30) :
« la procédure pénale en matière de travail illégal »

- Connaître les règles de procédure pénale de droit commun et spécifiques à la lutte contre le travail illégal ;
- Apprécier et évaluer l'articulation entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;

- Sécuriser les contrôles en évitant les erreurs de procédure.

Séquence 4 (1h30) :
« les droits du salarié victime du travail illégal »

- Valoriser les droits du salarié victime du travail illégal ;
- Connaître l'étendue des droits du salarié, en fonction de la nature de la fraude dont il est victime ;

- Intégrer à part entière le respect des droits du salarié dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'action de contrôle.

Séquence 5 (1h30) :
« les sanctions administratives du travail illégal »

- Connaître la liste des sanctions administratives du travail illégal ;
- S'approprier les conditions de mise en œuvre de ces sanctions administratives ;
- Intégrer les sanctions administratives dans la gestion des suites d'un contrôle.

Séquence 6 (3h00) :
« l'intervention d'un secrétaire de CODAF »

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

DUREE

3 jours (18 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Secrétaire de CODAF

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 66

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal (suite)

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend, en complément d'apports théoriques, des phases importantes de mise en pratique.

Ces séquences pratiques constituent l'essentielle plus-value de ce module, puisqu'elles permettent aux stagiaires de renforcer leurs pratiques collaboratives sur le champ du travail illégal.

L'intervention du secrétaire de CODAF permet de bénéficier de conseils pratiques visant à optimiser l'organisation de contrôles coordonnés et d'investigations conjoints.

DUREE

3 jours (18 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Expert de l'OCLTI

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 66

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet d'approfondir les connaissances en matière de caractérisation juridique des situations dites « complexes » en interaction avec les partenaires interinstitutionnels.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU
STAGE**

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence 1 (3h00) : « le contrôle des opérations de prêt de main d'œuvre »

- Etre en capacité de distinguer entre les prêts de main d'œuvre licites et les prêts de main d'œuvre illicites qui relèvent du travail illégal ;
- Etre en capacité de distinguer entre les prêts illicites de main d'œuvre et la vraie sous-traitance ;
- S'approprier le dispositif juridique qui sanctionne les prêts illicites de main d'œuvre.

Séquence 2 (4h30) : « le contrôle des opérations de sous-traitance »

- Connaître le cadre juridique de la sous-traitance, son objet et les modalités de son organisation, du fait d'une entreprise étrangère ;
- Etre en capacité de faire la distinction entre la vraie et la fausse sous-traitance, et de qualifier les situations en conséquence ;
- S'approprier le dispositif juridique qui sanctionne les pratiques de fausse sous-traitance.

Séquence 3 (1h30) : « le contrôle des situations d'activité non salariée »

- Présenter les différentes situations d'activité non salariée (travail indépendant, bénévolat, entraide, stage, activité culturelle) pour les distinguer d'une situation de travail salarié ;
- S'assurer lors d'un contrôle que la situation d'activité non salariée apparente correspond à la réalité et que la personne en activité n'est pas en réalité un travailleur indépendant dissimulé ou un salarié dissimulé.

Séquence 4 (3h00) : « la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage »

- Connaître l'objet et le contenu de la solidarité financière ;
- S'approprier les conditions et les mécanismes juridiques permettant de mettre en cause la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage en matière de travail dissimulé ;
- S'approprier les conditions et les mécanismes juridiques permettant de mettre en cause la solidari-

té financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage en matière d'emploi de salarié étranger employé sans titre de travail.

Séquence 5 (3h00) : « intervention d'un expert de l'OCLTI »

Séquence 6 (3h00) : « les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;
- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

DUREE

3 jours (18 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Expert de l'OCLTI

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 66

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal (suite)

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un expert de l'OCLTI venant présenter sa méthodologie d'enquête, permet de bénéficier de conseils pratiques en matière d'investigation et de contrôle des situations complexes.

Les formations interinstitutionnelles LTI de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP)

Modules de spécialisation (modules 4 à 6)

DUREE

2 jours (12 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 66

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

Le travail illégal dans le transport routier de marchandises

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence 1 (9h00) :
« le travail illégal dans le transport routier de marchandises »

- Connaître l'environnement et les caractéristiques du transport routier de marchandises, notamment du fait des entreprises étrangères ;
- S'approprier la législation applicable, au titre de la profession réglementée et au titre du droit social de droit commun ;

- Etre en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises.

Séquence 2 (3h00) :
« les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;

- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;

- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

CONTENU

Ce module est coanimé par un contrôleur des transports terrestres (CTT) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des entreprises de transport routier de marchandises. Il comprend :

- Une introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans le secteur du transport routier de marchandises (TRM) ;
- Une présentation des spécificités du secteur du transport routier de marchandises et la typologie des infractions concernant les TRM.

- La présentation d'un cas de fraude, et une description des faux statuts d'activité communément rencontrés dans le secteur des TRM ;

- Une présentation sur l'intervention des entreprises de transport routier étrangère et le détachement de salariés (focus sur le cabotage) ;

- Des éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans les TRM.

DUREE

2 jours (12 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 66

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur de l'agriculture.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

du

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence 1 (9h00) :
« la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture »

- Connaître l'environnement et les caractéristiques propres au secteur agricole et forestier ;
- S'approprier la législation applicable, au titre des particularités (entraide, contrat vendange...) et au titre du droit social de droit commun ;

- Etre en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur agricole et forestier.

Séquence 2 (3h00) :
« les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;

- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;

- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de contrôle de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle du secteur agricole. Il comprend :

- Une introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans l'agriculture, avec focus sur le périmètre de l'assujettissement ;
- Une présentation des spécificités du secteur agricole et des travaux forestiers (entraide, activité saisonnière, woofing, etc...) ;

- La présentation des situations de travail illégal communément rencontrées en matière agricole et des études de cas ;

- Une présentation sur l'intervention des entreprises étrangères et le détachement de salariés (sous-traitance, entreprises de travail temporaire...) ;

- Des éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture.

DUREE

2 jours (12 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 66

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de mieux analyser les situations de prestations de services transnationales, et d'engager une action de contrôle adaptée.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence 1 (9h00) :
« le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères »

- Connaître les concepts de liberté d'établissement et de libre prestation de services ;
- S'approprier la législation applicable à l'activité économique exercée par les entreprises étrangères et la législation applicable aux salariés détachés ;
- Etre en capacité d'analyser

de façon pertinente la légalité de l'intervention des entreprises étrangères et du détachement de leurs salariés sur le territoire français, au regard du travail illégal et au regard de la législation de droit commun.

Séquence 2 (3h00) :
« les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;

- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;

- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la LTI. Il comprend :

- Une introduction générale sur les enjeux liés à la question des PSI (définition d'une entreprise étrangère, périmètre de l'Union européenne...);
- Une présentation sur les modalités d'intervention des entreprises étrangères et le cadre juridique applicable ;
- Des précisions sur le détachement des salariés au sens du droit du travail et la législation applicable ;

- Des précisions sur le détachement des salariés au sens de la sécurité sociale et la législation applicable ;

- Des précisions sur les obligations fiscales imputables aux entreprises détachant des travailleurs ;

- Une présentation sur les infractions à la législation applicable, y compris à l'égard du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage ;

- Des éléments de méthodologie sur le contrôle d'une entreprise étrangère : les vérifications et les documents exigibles ;

- Des précisions sur la coopération administrative et les bureaux de liaison, aux fins d'optimisation de l'action de contrôle.

Les formations interinstitutionnelles LTI de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP)

Modules thématiques (modules 7 à 9)

DUREE

1 jour (6 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 67

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal dans les situations d'emploi ou d'activité dites particulières.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence unique (6h00) :
« les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal »

- Avoir une meilleure connaissance des formes d'emploi ou d'activité dites particulières ;

- Etre en capacité de s'assurer qu'une activité ou un emploi dit particulier ne constitue pas ou ne dissimule pas une situation de travail illégal ;

- Dans l'affirmative, savoir qualifier cet emploi ou cette activité au regard de la législation sur le travail illégal.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des formes d'emploi ou d'activité dites particulières, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la LTI. Il comprend :

- Une introduction sur la notion d'emploi ou d'activité atypique et l'esquisse d'une typologie les concernant ;

- Une approche particulière des formes d'emploi ou d'activité suivantes :

- ↳ Les présomptions de salariat (artistes, mannequins, bûcherons...) ;
- ↳ Les sportifs ;

↳ Les vrais et les faux statuts d'emploi ou d'activité ;

↳ Les activités d'intermédiation et de placement ;

↳ Les juniors entreprises ;

↳ Les systèmes d'échanges locaux (SEL), le woofing ;

↳ Le secteur culturel ;

↳ La mouvance sectaire ;

↳ La télé réalité.

- Des éléments de méthode et de cadrage juridique permettant une action de contrôle en partenariat.

DUREE

1 jour (6 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 65

FICHE D'INSCRIPTION

cf. page 78-79

CONTACT

cf. page 93

CONCEPTEUR

ET

DIFFUSEUR

Le contrôle des auto entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de contrôler les situations susceptibles de présenter un recours abusif au régime de l'autoentrepreneur.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence unique (6h00) :

« le contrôle des auto-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »

- S'approprier les règles qui régissent le statut d'auto-entrepreneur, et appréhender l'intérêt et les limites propres à celui-ci ;

- Etre en capacité de vérifier que les règles de ce statut sont respectées, et de qualifier les manquements et les fraudes constatées ;

- Savoir actionner les nécessaires articulations entre les administrations et organismes impliqués afin de conduire des investigations adéquates.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de contrôle des services fiscaux (DGFIP) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des autoentrepreneurs. Il comprend :

- Une introduction générale portant sur l'origine, l'objet et l'intérêt du statut d'auto-entrepreneur ;
- Une présentation sur les conditions d'éligibilité à ce statut et les avantages fiscaux et sociaux liés à celui-ci ;
- Une présentation des formalités d'accès à ce statut et pendant l'exercice d'une activité professionnelle sous ce statut ;

- Une présentation sur les conditions de sortie (ou de fin) du statut d'auto-entrepreneur ;

- Les fraudes les plus courantes, leur qualifications juridiques et les sanctions applicables ;

- Des éléments de méthodologie sur le contrôle des autoentrepreneurs dans le cadre de l'interministérialité.

MODULE THEMATIQUE 9

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

DUREE

1 jour (6 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 67

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

L'action pénale en matière de travail illégal

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de consolider ses connaissances dans le traitement de l'action pénale en matière de travail illégal, notamment au travers d'un retour d'expérience avec un magistrat spécialisé du parquet et d'améliorer la qualité pratique des procès-verbaux de nature à permettre l'engagement de procédures pénales pertinentes.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent habilité (Inspection du travail, URSSAF, MSA, OPJ, APJ, DGFiP, Douane, Transports) en matière de lutte contre le travail illégal à rédiger des procès-verbaux destinés à l'autorité judiciaire.

PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue lutte contre le travail illégal, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence 1 : « la phase de l'enquête »

- Le rôle du parquet dans l'enquête et dans la poursuite des infractions, l'opportunité des poursuites ;
- Les différents modes de mise en mouvement de l'action publique : procès-verbaux des agents des corps de contrôle habilités (plainte du/des salarié(s) victime(s) ou plainte des organismes sociaux ou d'une administration, signalement article 40 du Code de Procédure Pénale, dénonciation, procédure incidente) ;
- Les actes importants jalonnant l'enquête pénale ainsi que leur finalité (les pouvoirs des OPJ et des APJ, les auditions, les perquisitions, l'enquête patrimoniale et les saisies, ...) et les apports législatifs importants résultant de la loi du 22/12/2014 notamment la bande organisée.

-> Cette phase a pour but d'éclaircir les points importants de l'enquête pénale en matière de travail illégal et d'avoir un retour sur les attentes (notamment qualitatives) des magistrats qui vont ensuite exercer les poursuites.

Séquence 2 : « la phase des poursuites »

- Rappeler les notions de responsabilité pénale des personnes physiques et morales ;
- Connaître les différents modes de poursuites pouvant être mis en œuvre par les magistrats du parquet dans le cadre de la lutte contre le travail illégal : mesures alternatives aux poursuites/renvoi devant la juridiction de jugement [convocation par OPJ-comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)]/ouverture d'information ;
- Connaître les critères déterminants sur lesquels les magistrats du parquet vont motiver leur décision de poursuite ;

- Connaître les peines encourues en matière de lutte contre le travail illégal et plus particulièrement l'intérêt de la confiscation en vue de priver le verbalisé du produit de l'infraction ;
- Connaître les nouvelles sanctions pénales en matière de travail illégal et les apports législatifs introduits par la loi du 22/12/2014, notamment les nouvelles circonstances aggravantes récemment créées (pluralité de victime, vulnérabilité, bande organisée) ;
- Appréhender la constitution des parties civiles et l'articulation entre les sanctions administratives et pénales pour les organismes compétents.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

DUREE

1 jour (6 heures)

LIEUX

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

COUT DE LA FORMATION

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

INTERVENANTS

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 67

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 81-82

CONTACT

cf. page 96

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

L'action pénale en matière de travail illégal (suite)

CONTENU

Ce module est coanimé par un agent d'une institution en charge de la LTI et par un magistrat du parquet spécialisé dans ce contentieux. Il comprend, en complément d'apports théoriques, une phase importante d'échanges afin de permettre au stagiaire de mieux appréhender à travers des situations concrètes :

- les attentes des magistrats et les critères sur lesquels ils vont se fonder pour prendre leurs décisions de poursuites ;

- les rôles respectifs des agents de contrôle et du parquet et leurs modalités de relation et de dialogue.

L'échange mutuel avec un magistrat spécialisé du parquet dans le domaine considéré constitue l'essentielle plus-value de ce module. Ce module a vocation à ne traiter que de la lutte contre le travail illégal. Les infractions en matière de santé, de sécurité au travail ou d'obstacle au contrôle ne seront pas évoquées.

Les formations interinstitutionnelles
Office Central de Lutte contre le Travail
illégal (OCLTI)

Modules destinés aux officiers de police
judiciaire, agents de police judiciaire de
la police ou de la gendarmerie
nationales, officiers douaniers judiciaires
de la douane, officiers fiscaux judiciaires
de la DGFIP.

DUREE

4 jours (32 heures)

LIEU

CNFPJ

Fort de Rosny

1 Boulevard Théophile Sueur

93110 Rosny-Sous-Bois

(site pilote, en présentiel)

+ 20 départements (sites
distants, en visioconférence)**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

INTERVENANTSPersonnels de l'OCLTI
membres du réseau de
formateursinterinstitutionnel de
l'INTEFP + intervention de
partenaires**NOMBRE DE PARTICIPANTS**25 en présentiel (issus de la
région Ile-de-France) + 150
en visio-formation**CALENDRIER**

cf. page 67

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 85-86

CONTACTSecrétariat OCLTI : [oclti-
formation@gendarmerie.int
erieur.gouv.fr](mailto:oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr)**CONCEPTEUR
DIFFUSEUR**

ET

**DIFFUSEUR**(en collaboration avec le
Centre national de
formation à la police
judiciaire – CNFPJ)

Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation, conçue et mise en œuvre par l'OCLTI, vise à former les personnels en charge de la lutte contre le travail illégal et les autres fraudes sociales en leur donnant les connaissances fondamentales leur permettant de mener à bien, dans le contexte partenarial des CODAF et dans le respect des procédures spécialisées, des enquêtes judiciaires dans le champ de l'exploitation au travail, du travail illégal et des fraudes sociales.

PUBLIC

OPJ et APJ de la police (toutes directions) ou de la gendarmerie nationales, ODJ de la Douane et OFJ de la DGFIP.

PREREQUIS

- Etre APJ avec 3 ans d'expérience judiciaire minimum ou OPJ, ODJ, OFJ.

- Etre affecté dans une unité traitant des enquêtes de fraudes sociales (travail illégal et fraudes aux prestations sociales).

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Copie des présentations + documentation.

ARTICULATION AVEC L'OFFRE INTERINSTITUTIONNELLE DE L'INTEFP

Permet de suivre avec profit le module généraliste 2 et les modules thématiques 7, 8 et 9 de l'INTEFP.

CONTENU

- Le travail illégal : enjeux et définition

Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que le contenu des quatre principales infractions relevant du champ du travail illégal (travail dissimulé par dissimulation d'activité et/ou de salariés, prêt illicite de main d'œuvre, marchandage et emploi d'un salarié étranger démuné d'autorisation de travail).

- Les acteurs du contrôle et les procédures du TI

Connaître les attributions des différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal.

S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

- L'exploitation au travail

Maîtriser les formes simples et intermédiaires d'exploitation au travail (travail illégal, conditions de travail et d'hébergement indignes).

Savoir détecter et connaître les formes graves d'exploitation au travail (traite des êtres humains, esclavage, servitude,...).

- Le volet patrimonial

Connaître l'importance du volet patrimonial dans les enquêtes de travail illégal et les outils.

- Les autres fraudes sociales

Présentation et définitions des fraudes aux prestations sociales (typologie, acteurs et infractions spécifiques).

DUREE

4 jours (32 heures)

LIEU

CNFPJ

Fort de Rosny

1 Boulevard Théophile Sueur

93110 Rosny-Sous-Bois

(site pilote, en présentiel)

+ 20 départements (sites
distants, en visioconférence)**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

INTERVENANTS

Personnels de l'OCLTI
membres du réseau de
formateurs
interinstitutionnel de
l'INTEFP + intervention de
partenaires

NOMBRE DE PARTICIPANTS25 en présentiel + 85 en
visio-conférence**CALENDRIER**

cf. page 67

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 85-86

CONTACT

Secrétariat OCLTI : [oclti-
formation@gendarmerie.int
erieur.gouv.fr](mailto:oclti-formation@gendarmerie.intérieur.gouv.fr)

CONCEPTEUR**DIFFUSEUR**

(en collaboration avec le
Centre national de
formation à la police
judiciaire - CNFPJ)



Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes (ESTIF)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation, conçue et mise en œuvre par l'OCLTI, doit permettre aux stagiaires de mieux appréhender les enquêtes les plus complexes relatives au travail illégal (fraudes au détachement intra-européen de travailleurs notamment) et aux fraudes aux prestations sociales associées, notamment lorsqu'elles sont organisées ou présentent un caractère transnational.

PUBLIC

OPJ et APJ de la police (toutes directions) ou de la gendarmerie nationales, ODJ de la Douane et OFJ de la DGFIP affectés dans une unité traitant du travail illégal.

PREREQUIS

- Etre OPJ, ODJ ou OFJ.
- Etre affecté dans une unité traitant des enquêtes de fraudes sociales (travail illégal et fraudes aux prestations sociales).
- Etre enquêteur travail illégal et fraudes ou disposer d'une formation équivalente (FRTI, modules interinstitutionnels 1 et 3 de

l'INTEFP, formation TI PAF ou à défaut disposer d'au moins trois ans d'expérience dans une unité en charge de la lutte contre le travail illégal.

- Avoir au minima participé et de préférence dirigé des enquêtes de travail illégal.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Copie des présentations + documentation.

ARTICULATION AVEC L'OFFRE INTERINSTITUTIONNELLE DE L'INTEFP

Permet de suivre avec profit les modules de spécialisation 4, 5 et 6 de l'INTEFP.

CONTENU**- Enjeux de la lutte contre les fraudes complexes**

Connaître les enjeux de la lutte contre les fraudes complexes définis par la Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF).

- Contrôle de la prestation de service internationale

Maîtriser :

- * le régime juridique du détachement en droit du travail ;
- * la réglementation en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale, notamment dans l'Espace Economique Européen ;
- * les règles relatives aux conditions d'établissement d'une activité dans l'Union Européenne ;
- * les notions fiscales de base en matière d'établissement.

- L'exploitation par le travail

Connaître :

*la typologie et la gradation des infractions relatives à l'exploitation au travail (infractions de travail illégal, conditions d'hébergement et de travail contraire à la dignité humaine et traite des êtres humains, etc...

- Fraudes aux prestations

Maîtriser les schémas de fraudes sociales complexes ou organisées (typologie des fraudes, notions de sociétés éphémères, ...).

- Fraudes documentaires

Connaître les possibilités de fraudes documentaires et les outils à disposition des enquêteurs.

- Le volet patrimonial

Savoir mettre en œuvre systématiquement le volet patrimonial dans les enquêtes de lutte contre les fraudes complexes.

- Responsabilité pénale des dirigeants et personnes morales

Savoir distinguer et mettre en œuvre la responsabilité des différents acteurs : personnes physiques et morales dans les dossiers de travail illégal et fraudes sociales.

LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

Les formations interinstitutionnelles de la Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle (DNRFP) de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)

DUREE

4,5 jours (25 heures)

LIEU

ECOLE NATIONALE DES
DOUANES DE TOURCOING
11, avenue Jean Millet
B.P. 10450
59203 TOURCOING Cedex
Tel : 09 70 28 24 00

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la
DGDDI, cette formation est
ouverte à 2 agents de
services partenaires (ou
plus si disponibilités)

CALENDRIER

cf. page 68

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 87-88

CONTACT

dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

Viticulture : principes généraux et environnement viticole

Connaître les principales caractéristiques
du secteur viticole.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants
seront en mesure de décrire les
caractéristiques et les grands principes
relatifs au secteur viticole, qu'il s'agisse des
techniques de production, de
l'environnement professionnel et
réglementaire ou du rôle des services.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la
lutte contre les fraudes aux finances
publiques appelé à être en relation avec des
acteurs de la filière viticole.

PREREQUIS

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU
STAGE**

Support à définir

CONTENU

1. Caractéristiques de l'environnement
professionnel et administratif.
2. Environnement réglementaire.
3. Caractéristiques de l'environnement
technique de la viticulture.
4. Bases de la réglementation de
l'exploitation, du foncier et de la
production.
5. Casier viticole informatisé (CVI).
6. Cadre juridique et orientation des
contrôles en matière de viticulture.
7. Méthodologie des contrôles.

LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

Lutte contre la fraude en matière de TVA

DUREE
4 jours

LIEU
ECOLE NATIONALE DES
DOUANES DE TOURCOING
11, avenue Jean Millet
B.P. 10450
59203 TOURCOING Cedex
Tel : 09 70 28 24 00

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la
DGDDI, cette formation est
ouverte à 2 agents de
services partenaires (ou
plus si disponibilités)

CALENDRIER
cf. page 68

FICHE D'INSCRIPTION
cf. pages 87-88

CONTACT
dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation LCF TVA se propose d'approfondir les enseignements transmis dans le cadre de la formation sur la réglementation TVA. L'objectif principal de cette formation est de développer l'expertise des agents en charge de l'analyse de risque et du contrôle de la TVA ;

PUBLIC

La formation LCF TVA s'adresse prioritairement aux agents affectés en bureau de contrôle.

PREREQUIS

Les stagiaires disposeront de connaissances en matière de TVA et notamment les principes fondamentaux.

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU
STAGE**

Support à définir

PROGRAMME

- Actualité TVA (0,5 jours)
- Les suites du contrôle/enquête TVA
- Préparer efficacement le contrôle/l'enquête (0,5 jour)
- TVA (1 jour)
- Approfondir le contrôle/l'enquête TVA
- (1 jour)
- Sécuriser la procédure contentieuse
- TVA (1 jour)

LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

DUREE

4 jours (30 heures)

LIEU

**ECOLE NATIONALE DES
DOUANES DE TOURCOING**
11, avenue Jean Millet
B.P 10450
59203 TOURCOING Cedex
Tél. 09 70 28 24 00

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la
DGDDI, cette formation est
ouverte à 2 agents de
services partenaires (ou
plus si disponibilités)

CALENDRIER

cf. page 68

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 87-88

CONTACT

dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR****Formation TVA****OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation aborde les fondamentaux techniques, environnementaux et réglementaires sous une forme magistrale et interactive.

Cette formation a pour objectif de transmettre aux agents des services les connaissances techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et leur transmettre les capacités à identifier les éventuelles anomalies relatives aux régimes particuliers ou suspensifs.

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans le processus de mise en œuvre de la taxe ou de son contrôle.

PREREQUIS

Les stagiaires disposeront de connaissances en matière de TVA et notamment les principes fondamentaux.

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU
STAGE**

Support à définir

PROGRAMME**Partie sur les fondamentaux de
la TVA (1,5 jours)**

- connaître l'histoire de la TVA ;
- décrire les bases CE, légale et régl. : directives/CGI/circulaires yc BOI/notes de base ;
- comprendre la terminologie ;
- identifier les produits taxables/assiette (cf.circulaire base taxable TVA1, problématique d'inclusion des PS dans l'assiette TVA1)
- identifier le fait générateur/exigibilité
- identifier le redevable légal ;
- identifier les principes de territorialité (territoire douanier/territoire fiscal)
- décrire le mécanisme de la taxe : déductible /collectée
- décrire les taux
- identifier les facilitations : de cautionnement, échéance unique
- identifier le représentant fiscal (obligations, quel doc., quel différence avec représentant douane remplir correctement cases ?)
- comprendre le rôle du BTI
- identifier le circuit du BTI ;
- rédiger un BTI comprenant les éléments essentiels à sa compréhension et à exploitation par le DGFIP ;
- connaître la CA 3-
- AI 2 : Comprendre le fonctionnement : dec, RITA, delta archivage pour DGFIP, définition/utilisation du contingent
- identifier les compétences (DGDDI/DGFIP),
- comprendre le rôle AI2/enjeu éco pour les opérateurs (facilitation /douane éco.)
- connaître la nature du contrôle à mener - comprendre le rôle BTI
- rédiger un BTI comprenant les éléments essentiels à sa compréhension et à exploitation par la DGFIP ;

**Partie sur le régime 42 (0,5
jour)**

- décrire la réglementation ;
- identifier l'intérêt à la fraude/le risque de fraude ;
- mener un contrôle (outil de contrôle - exercice) ;
- établir un lien avec une DEB ;

**PARTIE sur REC et TVA (1
jour) :**

- expliquer les enjeux de la TVA en matière de REC ;
- La TVA et les prestations de services en matière de REC ;
- La TVA en A.T. en exonération totale et partielle ;
- La TVA et le régime de l'entrepôt, régime du PA rembours, régime du P.P..

Partie sur le RFS (0,5 jour)

- décrire le fonctionnement du régime ;
- expliquer l'intérêt économique (douane éco. Régime à promouvoir auprès des opérateurs, enjeux fiscaux, base du contrôle (LPF) ;
- expliquer le régime de la TVA en matière de sortie des biens du RFS ;
- expliquer l'apurement par fonctions.

**Partie sur la TVA EXPORT
(0,5 jour)**

- identifier les bases légales de la TVA à l'export ;
- décrire la compétence du service en matière de TVA export.
- identifier les principes de fonctionnement de la TVA à l'export notamment à travers ECS ;
- identifier les principes et les situations relatives à la valeur en douane à l'export ;
- identifier les principes relatifs aux régimes des retours, enjeux TVA, réglementations, preuves d'exportation, mentions sur la déclaration d'importation ;

-identifier les principes relatifs à la MOA (ex procédure d'achat revente) ; bases légales, enjeux TVA, fonctionnement, rôle du services ;

**Questions et actualités
(0,5 jour)**

- identifier les actualités réglementaires de la matière
- séance de questions/réponses
- identifier les actualités réglementaires de la matière
- séance de question /réponses

LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

DUREE

1 Jour (6 heures)

LIEU

Direction Générale des Douanes
11, rue des Deux Communes
93558 – Montreuil Cedex

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilités)

CALENDRIER

cf. page 67

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 87-88

CONTACT

dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

Le régime de la TVA pétrolière

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- comprendre les mécanismes de la TVA différée et précompte ;
- différencier le régime de la TVA pétrolière des régimes de TVA propres aux importations et aux franchises diplomatiques.

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans les contrôles en lien avec cette réglementation.

PREREQUIS

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU
STAGE**

Support à définir

PROGRAMME

1 journée de formation réglementaire sur le régime de la TVA pétrolière.

DUREE

4,5 jours (27 heures)

LIEU

ECOLE NATIONALE DES
DOUANES DE TOURCOING
11, avenue Jean Millet
B.P. 10450
59203 TOURCOING Cedex
Tel : 09 70 28 24 00

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la
DGDDI, cette formation est
ouverte à 2 agents de
services partenaires (ou
plus si disponibilités)

CALENDRIER

cf. page 68

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 87-88

CONTACT

dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

CONCEPTEUR **ET**
DIFFUSEUR



Enquêteur parcours comptabilité

OBJECTIFS DE LA FORMATION

-Connaître le vocabulaire de base de la réglementation générale comptable ;

-Etre capable de comprendre les extraits de comptes remis par l'entreprise ainsi que la ventilation des principales opérations utiles aux enquêteurs.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

PUBLIC

Formation destinée aux enquêteurs ayant de faibles connaissances en comptabilité commerciale.

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support à définir

CONTENU

1°/ A partir d'un jeu de plateau, les stagiaires seront mis en situation de :-

-s'exercer à la classification des opérations dans les différents comptes de la comptabilité générale privée (le plan comptable)

-réaliser des opérations d'inventaire

-étudier le livre journal et le grand livre, la balance et les comptes annuels (bilan, compte de résultat)

-découvrir les principes de l'information comptable et financière sera présentée avec des cas pratiques.

2°/ Une méthodologie de recherche de l'information comptable et financière sera présentée avec des cas pratiques.

DUREE

3 jours (18 heures)

LIEU

ECOLE NATIONALE DES
DOUANES DE TOURCOING
11, avenue Jean Millet
B.P. 10450
59203 TOURCOING Cedex
Tel : 09 70 28 24 00

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

DGDDI et personnels de
sociétés privées

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la
DGDDI, cette formation est
ouverte à 3 agents de
services partenaires (ou
plus si disponibilités)

CALENDRIER

cf. page 68

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 87-88

CONTACT

dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

Connaissance de l'entreprise

Connaître l'organisation et les stratégies de l'entreprise afin de mieux l'accompagner dans ses démarches.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- de distinguer les différentes formes juridiques des sociétés ;
- de présenter le fonctionnement et la stratégie de l'entreprise ;
- d'identifier les acteurs et les modes opératoires en logistique ;
- de décrire les facilités comptables accordées aux opérateurs.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques.

PREREQUIS

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

CONTENU

1. L'entreprise et sa forme juridique :

- la notion de personne morale ;
- les règles afférentes à la responsabilité des dirigeants de l'entreprise.

2. Les différentes composantes de l'entreprise :

- les partenaires de l'entreprise (financiers et autres) ;
- l'environnement concurrentiel de l'entreprise.

3. Origine et définition de la logistique :

- organisation de la fonction logistique dans l'entreprise ;
- logistique et stratégie de l'entreprise.
- les documents de transport et les contrats.

4. Le volet comptable :

Connaître l'environnement comptable des procédures et les télé-procédures dédiées.

DUREE

3 Jours

LIEU

ECOLE NATIONALE DES
DOUANES DE LA ROCHELLE
Rue du Jura
BP 514
17021 LA ROCHELLE

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la
DGDDI, cette formation est
ouverte à 2 agents de
services partenaires (ou
plus si disponibilités)

CALENDRIER

cf. page 68

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 87-88

CONTACT

dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

Contrôle des produits soumis à la réglementation industrielle

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les bases réglementaires en matière de normes de sécurité électrique, de jouets et produits chimiques.

-Identifier les produits concernés par la réglementation.

-Réaliser les contrôles de conformité.-

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenants dans les contrôles en lien avec ces réglementations.

PREREQUIS

Aucun.

**FORMATION DESTINEE A ETRE
DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU
STAGE**

Support à définir

PROGRAMME

Connaître le rôle du Service Commun des Laboratoires.

Connaître la chaîne des contrôles des produits réglementaires (du contrôle au règlement contentieux).

Les normes industrielles.

Le contrôle de ces normes en matière de sécurité électrique et comptabilité électromagnétique, de jouets et produits chimiques dangereux, sécurité électrique.

LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

DUREE
5 jours

LIEU
ECOLE NATIONALE DES
DOUANES DE LA ROCHELLE
Rue du Jura
BP 514
17021 LA ROCHELLE

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilités)

CALENDRIER
cf. page 68

FICHE D'INSCRIPTION
cf. pages 87-88

CONTACT
dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**



Contrôle des produits soumis à réglementation sanitaire, phytosanitaire et législation alimentaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Identifier les produits concernés par les différentes réglementations.

-Déterminer la conduite à tenir en présence d'un produit soumis à une réglementation sanitaire (dont les produits alimentaires) ou phytosanitaires.

-Se situer dans l'environnement de la PAC à l'import et à l'export et, dans ce cas, conduire efficacement ces contrôles, documentaires et physiques.

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans les contrôles en lien avec ces réglementations.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERE

oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support à définir.

PROGRAMME

-Contrôles à l'importation liés à la législation alimentaire ;

-Contrôles sanitaires à l'importation des animaux vivants et produits d'origine animale ainsi qu'aliments pour animaux d'origine non animale ;

-Contrôles phytosanitaires à l'importation des végétaux et produits végétaux ;

-Contrôles à l'importation des produits de la pêche ;

-Présentation d'un cas pratique en matière de contrôle des produits soumis à restriction sanitaires ;

Contrôle des produits PAC à l'importation et l'exportation.

DUREE

4,5 jours (32 heures)

LIEU

ECOLE NATIONALE DES
DOUANES DE LA ROCHELLE
Rue du Jura
BP 514
17021 LA ROCHELLE

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

DGDDI DOUANE

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la
DGDDI, cette formation est
ouverte à 2 agents de
services partenaires (ou
plus si disponibilités)

CALENDRIER

cf. page 69

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 87-88

CONTACT

dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**



Protection de la faune et de la flore

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les agents seront capables :

- de connaître les bases réglementaires CITES (Convention de Washington)
- de connaître l'articulation entre la Convention de Washington et les réglementations internationales, communautaires et nationales ;
- de connaître les mesures à prendre pour la gestion des contrôles (notamment les démarches à mettre en œuvre lors de la découverte de spécimens) et des procédures ;
- de connaître la procédure d'appel à un expert.

PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenants dans les contrôles en lien avec ces réglementations.

PREREQUIS

Aucun.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support à définir

PROGRAMME

Réglementation relative à la protection de la faune et de la flore :

Durée : 06 h 00

Réglementation internationales,
réglementation communautaires,
réglementations nationales.

Présentation des circuits de fraude :

Durée : 04 h 00

Ciblage et identification des espèces :

Durée : 04 h 00

Étude de cas et présentation des spécimens :

Durée : 08 h 00

Visite au Muséum d'Histoire naturelle :

Durée : 04 h 00

Contentieux :

Durée : 04 h 00

Pouvoirs de contrôle, qualification et
classification des infractions, suite
contentieuses et remise de spécimens, cas
pratiques.

Utilisation des bases de données :

Durée : 02 h 00

LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

DUREE
2 heures

LIEU
Sans objet

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
Sans objet

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Sans objet

CALENDRIER
cf. page 69

FICHE D'INSCRIPTION
cf. pages 87-88

CONTACT
dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**



La protection du patrimoine culturel E-Formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Lutter contre la fraude en matière de biens culturels.

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- procéder à l'identification documentaire et physique des biens culturels ;
- appliquer la réglementation afférente aux biens culturels ;
- mettre en œuvre la procédure de contrôle applicable aux biens culturels ;
- analyser et traiter une infraction douanière portant sur les biens culturels ;
- décrire la coopération administrative en matière de biens culturels.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Sans objet

CONTENU

1. Contexte général et définitions.
2. Champ d'application.
3. Réglementation applicable à la sortie du territoire douanier.
4. Les documents exigibles.
5. Contrôles et sanctions.
6. Coopération administrative.

DUREE
14 heures

LIEU
Sans objet

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
Sans objet

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Sans objet

CALENDRIER
cf. page 69

FICHE D'INSCRIPTION
cf. pages 87-88

CONTACT
dnrfp@douane.finances.
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**



Douanes, faune et flore sauvages E-Formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les différents aspects réglementaires de la convention de Washington et la réglementation CITES

E-Formation

Formation qui couvre les différents aspects réglementaires (documents, procédures, etc.) et pratiques (contrôle, saisies, etc.) du commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

PUBLIC

Tout agent susceptible d'avoir besoin dans le cadre de ses fonctions de connaître la réglementation CITES.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Sans objet.

PROGRAMME

Ce cours intitulé « Douanes, faune et flore sauvages » est composé de 7 leçons et de

7 quiz, qui représentent environ 14 heures de consultation et couvriront les différents aspects réglementaires (documents, procédures, etc...) et pratiques (contrôle, saisies, etc...) du commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction.

Les modules de cours sont suivis de quiz afin de tester l'assimilation des connaissances.

Leçon 1 :

- rappeler le contexte de l'élaboration de la CITES ;
- présenter les principes et le fonctionnement de cette convention ;
- comprendre les enjeux de ce texte ;
- connaître le rôle des administrations des douanes et de l'OMD dans sa mise en œuvre.

Leçon 2 :

- Objectifs : connaître les principales catégories d'animaux et de plantes protégées par la CITES ;
- connaître les principes de classification des animaux ;
- apprendre à consulter et à comprendre les annexes de la CITES.

Leçon 3 :

Connaître les différents types de document CITES.

Comprendre leur condition d'utilisation en fonction du régime douanier et du classement des spécimens.

Savoir lire et remplir correctement ces documents.

Etre sensibilisé aux types de fraudes susceptibles d'être perpétrées.

Leçon 4 :

Connaître les cas où les procédures standard ne s'appliquent pas ;

-Connaître les procédures spécifiques ; savoir appliquer ces procédures ; être sensibilisé aux risques de fraudes associées à ces procédures.

Leçon 5 :

Connaître les principales réglementations concernant le transport des animaux et des plantes vivantes et leur champ d'application ;

-comprendre l'importance du contrôle de la bonne application de ces réglementations ; mémoriser les étapes essentielles d'un examen ; être conscient des dangers de la manipulation de spécimens vivants et des moyens de les limiter.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES

Les formations interinstitutionnelles de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES

DUREE

2 jours (14 heures)

LIEUX

Paris, Clermont-Ferrand en inter organismes
Ou dans les locaux d'un organisme d'accueil

COUT DE LA FORMATION

Paris ou Clermont-Ferrand : 171€ (prix par jour et par stagiaire)
En région : sur une base de 15 à 20 participants 171€ (prix par jour et par stagiaire) + prise en charge par l'organisme des frais du formateur en région

INTERVENANTS

Avocats au Barreau de Clermont-Ferrand

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 18 Paris ou Clermont-Ferrand
15 à 20 en région

CALENDRIER

cf. page 70

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 74-75

[Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10](#)

CONTACT

dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR



DIFFUSEUR



Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- de connaître les différentes qualifications pénales de la fraude ;
- de comprendre le processus de la plainte pénale ;
- de cerner les enjeux et comprendre le déroulement d'une audience pénale.

Plus précisément dans leurs activités :

- d'identifier les situations de fraudes « pénales ».
- d'identifier les prescriptions applicables au civil et au pénal ;

PUBLIC

Agents des services de la lutte contre la fraude ou des services contentieux des

organismes appartenant au régime général ou aux régimes spéciaux de sécurité sociale.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Plan détaillé de l'intervention ;
- Tableaux récapitulatifs et schémas ;
- Les textes législatifs de référence et jurisprudence

PROGRAMME

Les fondamentaux :

- Les différences entre voie civile et voie pénale ;
- La qualification juridique de la fraude ;
- Le processus de la plainte pénale ;

- L'enquête ;

- La prescription de l'action publique ;
- Prescription civile et répétition de l'indu ;
- L'audience pénale.

L'adaptation aux besoins :

- Dans cette formule, des adaptations peuvent être proposées à partir d'un recueil des besoins exprimés par les clients pour une formation en intra.

CONTENU

Apports théoriques et exemples de cas pratiques adaptés ;

Exemples de jurisprudence en lien avec l'activité ;

Utilisation de supports méthodologiques ;

Et le cas échéant, cas issus de la pratique professionnelle et de l'activité.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES

DUREE

1 jour (7 heures)

LIEU

Paris et en région dans les locaux d'un organisme d'accueil

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

Co-animation Service de l'immigration et organismes de protection sociale

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

CALENDRIER

cf. page 70

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 74-75

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT

gdestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

DES ÉTRANGERS EN FRANCE

DIFFUSEUR



institut 4.10

Titres de séjour et droits correspondants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, le participant sera capable :

- d'identifier les différents titres de séjour et documents provisoires prévus par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et déterminer, en regard de chaque titre, les droits sociaux susceptibles d'être ouverts ainsi que les vérifications à accomplir

PUBLIC

Agents issus de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

FORMATION DESTINÉE A ÊTRE DEPLOYÉE EN INTERNE

Aucune obligation en ce sens mais possibilité si besoin

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Un référentiel de formation sur support informatique, susceptible d'être distribué sur clé USB du stagiaire ou mis en ligne sous forme exécutable (lien point exe) sous réserve de l'accessibilité du stagiaire à cette formule.

PROGRAMME

Accueil et démarrage de la session

Présentation des différents titres de séjour et détermination pour chacun d'eux de l'ouverture des droits sociaux :

- Les visas long séjour valant titre de séjour :
 - ✓ Salarié, Travailleur temporaire, Etudiant ;
 - ✓ Conjoint de ressortissants français ;
 - ✓ Visiteur, Scientifique chercheur, Stagiaire ;

- ✓ Conjoint entré par regroupement familial.
- Les cartes de séjour temporaires (1 an) :
 - ✓ Immigration professionnelle ;
 - ✓ Immigration non professionnelle ;
- Les cartes de séjour et cartes de séjour temporaires (pluriannuelles) :
 - ✓ Immigration professionnelle ou non.

- Les cartes de résident :
 - ✓ Immigration professionnelle ou non.
- Autres titres autorisant le séjour :
 - ✓ Récépissé, Autorisation provisoire de séjour ;
 - ✓ Accords bilatéraux.

CONTENU

- Co-animation.
- Apports théoriques et exemples de cas pratiques adaptés aux situations rencontrées dans la pratique professionnelle et l'activité.
- Utilisation de supports méthodologiques (référentiels).

Ingénierie en cours

LA MAITRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION

Les formations interinstitutionnelles de l'Ecole Nationale des Finances Publiques (ENFIP)

LA MAITRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION

DUREE
2 heures maximum

LIEU
Sans objet

COUT DE LA FORMATION
Gratuit

INTERVENANTS
Sans objet

NOMBRE DE PARTICIPANTS
Sans objet

CALENDRIER
cf. page 71

FICHE D'INSCRIPTION
cf. pages 78-79

CONTACT
patricia.bossu@dgfip.
finances.gouv.fr

**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**



Droit de communication

E-Formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'exercer un droit de communication.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF)

MODALITES D'ACCES A L'E-FORMATION

L'agent recevra par messagerie, au 1^{er} jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de travail de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être équipé :

- au minimum d'un navigateur Mozilla Firefox 10

- de flash player 11.3 et acrobat reader 10

Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique qu'il dispose des spécifications requises. De la même façon en cas de difficulté technique, il devra se rapprocher de son service informatique.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Sans objet

CONTENU

Définition et présentation du droit de communication **en matière de fraudes aux prestations sociales** :

- établir le lien entre l'article L 81 du Livre des Procédures fiscales et les articles L 114-19 et L 114-20 du code de la Sécurité Sociale.

Champ d'application :

- définir les personnes et collectivités soumises au droit de communication.

Nature des renseignements communicables.

Mise en œuvre du droit de communication :

- les modes d'intervention ;
- la conservation des pièces de procédure ;
- la prescription.

Les sanctions en cas de refus du droit de communication.

Quizz de validation des acquis.

DUREE

1 heure maximum

LIEU

Sans objet

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

INTERVENANTS

Sans objet

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Sans objet

CALENDRIER

cf. page 71

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 78-79

CONTACTpatricia.bossu@dgfip.
finances.gouv.fr**CONCEPTEUR ET
DIFFUSEUR**

Application Ficoba

E-Formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'utiliser Ficoba dans le respect des règles déontologiques.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

PREREQUIS

Disposer de l'appliquet Ficoba au jour de la demande de participation (ou en cours d'installation).

MODALITES D'ACCES A L'E-FORMATION

L'agent recevra par messagerie, au premier jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être équipé :

- au minimum d'un navigateur Mozilla Firefox 10
- de flash player 11.3 et adobe acrobat reader 10

Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique qu'il dispose des spécifications requises. De la même façon en cas de difficulté technique, il devra se rapprocher de son service informatique.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Sans objet

CONTENU

- Le cadre juridique ;
- L'accès au site Ficoba ;
- La saisie des demandes ;
- Les restitutions dans Ficoba ;
- Les différents types de recherche et leurs limites ;
- La recherche personne physique ;
- Les obligations déontologiques et la traçabilité.

LES BESOINS PARTICULIERS

Les formations interinstitutionnelles de
l'Union des Caisses Nationales de
Sécurité Sociale

LES BESOINS PARTICULIERS

DUREE

1/2 jour (3 heures 30)

LIEUX

Paris et en région à la demande dans les locaux d'un organisme d'accueil

COUT DE LA FORMATION

Gratuit

Prise en charge par les organismes des frais de déplacement du formateur en région

INTERVENANTS

DNLf

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

CALENDRIER

cf. page 72

FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 74-75

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

CONTACT

dgestin@institutquatredix.fr

CONCEPTEUR**DIFFUSEUR**

Utilisation du logiciel de chiffrement GPG

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De connaître leurs obligations concernant la protection des données.
- De comprendre les principes essentiels du chiffrement asymétrique.
- De comprendre le fonctionnement général de l'outil de chiffrement retenu.
- De réaliser les opérations de base pour tenir un poste opérationnel avec cet outil.
- De savoir chiffrer et déchiffrer avec les interfaces GPGee et WinPT.
- De savoir interpréter les principaux messages d'alerte pouvant apparaître.
- D'utiliser les outils mis à disposition pour échanger des documents chiffrés.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques amené à utiliser l'outil de chiffrement et rencontrant des difficultés avec la documentation mise à disposition.

PREREQUIS

Disposer, pour son travail, d'un poste équipé avec le logiciel.

FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support de formation

CONTENU

- Cadre juridique.
- Les risques liés aux échanges par électronique.
- Le chiffrement à clé publique (asymétrique).
- Présentation des logiciels libres retenus.
- Les étapes préalables au chiffrement.
- La sauvegarde de ses clés de chiffrement.
- Utilisation de WinPT :
 - ✓ Génération de sa clé privée ;
 - ✓ Export/import de clé publique et leur validation ;
 - ✓ Chiffrement/déchiffrement avec WinPT.
- Utilisation de GPGee :
 - ✓ Chiffrement ;
 - ✓ Déchiffrement ;
 - ✓ Les messages d'erreurs.
- Cas du chiffrement par le logiciel de messagerie.
- Utilisation d'un serveur d'échange de fichier.
- Mise en pratique sur un poste équipé.
- Les documents d'accompagnement disponibles.
- La conduite à tenir en cas d'alerte.

CALENDRIER DES FORMATIONS

CALENDRIER**FORMATIONS « DETECTION DES FRAUDES »****INITIATION A LA DETECTION DES FAUX DOCUMENTS (1 jour)**

Dates	Lieux	Précisions
28/03/2017	Lognes (77185)	
25/04/2017	Lognes (77185)	
30/05/2017	Lognes (77185)	
20/06/2017	Lognes (77185)	
26/09/2017	Lognes (77185)	
28/11/2017	Lognes (77185)	

DETECTION DES FAUX DOCUMENTS (2 jours)

Dates	Lieux	Précisions
04/04/2017 au 05/04/2017	Lognes (77185)	
07/06/2017 au 08/06/2017	Lognes (77185)	
03/10/2017 au 04/10/2017	Lognes (77185)	
07/11/2017 au 08/11/2017	Lognes (77185)	

DETECTION DE LA FRAUDE A L'IDENTITE (1 jour)

Dates	Lieux	Précisions
11/04/2017	Lognes (77185)	
18/05/2017	Lognes (77185)	
10/10/2017	Lognes (77185)	
01/12/2017	Lognes (77185)	

REFERENT EN FRAUDE DOCUMENTAIRE (4 jours)

Dates	Lieux	Précisions
16/05/2017 au 19/05/2017	Lognes (77185)	
05/09/2017 au 08/09/2017	Lognes (77185)	
14/11/2017 au 17/11/2017	Lognes (77185)	

REFERENT EN FRAUDE DOCUMENTAIRE -ACTUALISATION DES CONNAISSANCES (3 jours)

Dates	Lieux	Précisions
25/10/2017 au 27/10/2017	Lognes (77185)	

ENQUETES SUR INTERNET ET IDENTIFICATION DES OPERATEURS (2,5 jours)

Dates	Lieux	Précisions
14/03/2017 à 14h au 16/03/2017 à 16h	ENCCRF Montpellier (34)	

Pour les autres dates, consulter le site internet de la DNLF
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

CALENDRIER**FORMATIONS « DETECTION DES FRAUDES »****SENSIBILISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES SOCIETES EPHEMERES (1 jour)**

Dates	Lieux	Précisions
06/03/2017	CIF de Lyon (69)	
10/03/2017	CIF de Lille (59)	
17/03/2017	CIF de Noisy-le-Grand (93)	
20/03/2017	CIF de Bordeaux (33)	
30/03/2017	ACIF de Reims (51)	
04/04/2017	CIF de Rennes (35)	
02/06/2017	CIF de Noisy-le-Grand (93)	
15/06/2017	CIF de Toulouse (31)	

CALENDRIER**FORMATIONS « LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL »****MODULES GENERALISTES (MODULE 1 A 3)****S'INITIER A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL DANS UNE APPROCHE PARTENARIALE (3 jours)**

Dates	Lieux	Précisions
29/03/2017 au 31/03/2017	INTEFP Marcy l'Etoile (69)	
26/04/2017 à 10 H au 28/04/2017 à 16 H 30	CIF de Saint-Denis (93)	

AMELIORER LA COORDINATION INTERINSTITUTIONNELLE EN MATIERE DE TRAVAIL ILLEGAL (3 jours)

Dates	Lieux	Précisions
04/10/2017 au 06/10/2017	CIF de Nancy (54)	
26/09/2017 au 28/09/2017	CIF de Montpellier (34)	

S'INITIER AU TRAITEMENT DES SITUATIONS COMPLEXES EN MATIERE DE TRAVAIL ILLEGAL (3 jours)

Dates	Lieux	Précisions
04/04/2017 au 06/04/2017	CIF de Lille (59)	
05/09/2017 au 07/09/2017	CIF de Bordeaux (33)	

MODULES DE SPECIALISATION (MODULES 4 A 6)**LE TRAVAIL ILLEGAL DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (2 jours)**

Dates	Lieux	Précisions
07/03/2017 au 08/03/2017	CIF de Nantes (44)	
08/06/2017 au 09/06/2017	INTEFP Marcy l'Etoile (69)	
28/09/2017 à 10 H au 29/09/2017 à 16 H 30	CIF de Saint-Denis (93)	

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE (2 jours)

Dates	Lieux	Précisions
16/05/2017 au 17/05/2017	CIF de Nancy (54)	
19/10/2017 au 20/10/2017	INTEFP Marcy l'Etoile (69)	
07/11/2017 au 08/11/2017	CIF de Montpellier (34)	

LE CONTROLE DE L'INTERVENTION DES ENTREPRISES ETRANGERES DANS LE CADRE DES PRESTATIONS DE SERVICE INTERNATIONALES (2 jours)

Dates	Lieux	Précisions
14/03/2017 au 15/03/2017	CIF de Nantes (44)	
26/09/2017 au 27/09/2017	CIF de Bordeaux (33)	
16/10/2017 à 10 H au 17/10/2017 à 16 H 30	CIF de Saint-Denis (93)	

CALENDRIER**FORMATIONS « LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL »****MODULES THEMATIQUES (MODULE 7 A 9)****LES FORMES D'EMPLOI OU D'ACTIVITE ATYPIQUES ET LE TRAVAIL ILLÉGAL (1 jour)**

Dates	Lieux	Précisions
16/05/2017	CIF de Lille (59)	
18/05/2017	CIF de Nancy (54)	
09/11/2017	CIF de Montpellier (34)	

LE CONTROLE DES AUTO-ENTREPRENEURS ET LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL (1 jour)

Dates	Lieux	Précisions
13/06/2017	CIF de Nantes (44)	
02/10/2017 de 10 H à 17 H	CIF de Saint-Denis (93)	
10/10/2017	CIF de Bordeaux (33)	

L'ACTION PENALE EN MATIERE DE TRAVAIL ILLÉGAL (1 jour)

Dates	Lieux	Précisions
08/06/2017	CIF de Lille (59)	
18/10/2017 de 10 H à 17 H	CIF de Saint-Denis (93)	
05/12/2017	CIF de Nantes (44)	

MODULES OFFICIERS DE POLICE JUDICIAIRE DE L'OCLTI (MODULE 10 A 11)**ENQUETEUR TRAVAIL ILLÉGAL ET FRAUDES (ETIF) (4 jours)**

Dates	Lieux	Précisions
18/09/2017 au 22/09/2017	CNFPJ Rosny-Sous-Bois (93) + 20 départements en visio formation	

ENQUETEUR SPECIALISE TRAVAIL ILLÉGAL ET FRAUDES (ESTIF) (4 jours)

Dates	Lieux	Précisions
29/05/2017 au 02/06/2017	CNFPJ Rosny-Sous-Bois (93) + 20 départements en visio formation	

CALENDRIER**FORMATIONS « LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE****VITICULTURE : PRINCIPES GENERAUX ET ENVIRONNEMENT VITICOLE (4,5 jours)**

Dates	Lieux	Précisions
06/03/2017 au 10/03/2017	Tourcoing (59200)	

LUTTE CONTRE LA FRAUDE EN MATIERE DE TVA (4 jours)

Dates	Lieux	Précisions
2 ^{ème} trimestre 2017	Tourcoing (59200)	

FORMATION TVA (4 jours)

Dates	Lieux	Précisions
Octobre 2017	Tourcoing (59200)	

LE RÉGIME DE LA TVA PÉTROLIÈRE (1 jour)

Dates	Lieux	Précisions
23/05/2017	Montreuil (93100)	

ENQUÊTEUR PARCOURS COMPTABILITE (4,5 jours)

Dates	Lieux	Précisions
24/04/2017 au 28/04/2017	Tourcoing (59200)	

CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE (3 jours)

Dates	Lieux	Précisions
04/04/2017 au 06/04/2017	Tourcoing (59200)	
07/12/2017 au 09/12/2017	Tourcoing (59200)	

CONTROLE DES PRODUITS SOUMIS A UNE REGLEMENTATION INDUSTRIELLE (3 jours)

Dates	Lieux	Précisions
04/04/2017 au 07/04/2017	La Rochelle (17800)	

CONTROLE DES PRODUITS SOUMIS A UNE REGLEMENTATION SANITAIRE, PHYTOSANITAIRES ET LEGISLATION ALIMENTAIRE (4 jours)

Dates	Lieux	Précisions
09/10/2017 au 13/10/2017	La Rochelle (17800)	

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE (4,5 jours)

Dates	Lieux	Précisions
15/05/2017 au 19/05/2017	La Rochelle (17800)	

LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL - E-FORMATION (2 heures)
(INSCRIPTION TOUT AU LONG DE L'ANNEE)
DOUANES, FAUNE ET FLORE SAUVAGES - E-FORMATION (14 heures)
(INSCRIPTION TOUT AU LONG DE L'ANNEE)

CALENDRIER**FORMATIONS « LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX
PRESTATIONS SOCIALES »****TRAITEMENT PENAL DES FRAUDES AUX PRESTATIONS SOCIALES**

Dates

Lieux

Précisions

Pour les dates, consulter le site internet de la DNLF
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

TITRES DE SEJOUR ET DROITS CORRESPONDANTS

Dates

Lieux

Précisions

Pour les dates, consulter le site internet de la DNLF
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

CALENDRIER**FORMATIONS « MAITRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION »****DROIT DE COMMUNICATION – E-FORMATION (2 heures)**

Dates	Lieux	Précisions
13/03/2017 au 12/05/2017		Date limite d'inscription : 28/02/2017

Pour les autres dates, consulter le site internet de la DNLF

<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

APPLICATION FICOBA – E-FORMATION (1 heure)

Dates	Lieux	Précisions
13/03/2017 au 12/05/2017		Date limite d'inscription : 28/02/2017

Pour les autres dates, consulter le site internet de la DNLF

<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

UTILISATION DU LOGICIEL DE CHIFFREMENT GPG

Dates	Lieux	Précisions
-------	-------	------------

Dates à la demande		
--------------------	--	--

LES FICHES D'INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION

**LES FORMATIONS « DETECTION DES FRAUDES¹ »,
« FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES » ET
« BESOINS PARTICULIERS »**

FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)

Intitulé du module :

Date(s) : Du au

Lieu de la formation :

PARTICIPANT

Civilité Mme ☐ M. ☐ (case à cocher)

Nom : Prénom :

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent :

Nom et courriel du responsable de l'organisme : Organisme/Direction ou Service :

Motivations et attestation :

Date :

Nom et signature de l'agent :

¹ Sauf les formations « sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères et « Enquêtes sur Internet et identification des opérateurs »

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

FICHE D'INSCRIPTION
**LES FORMATIONS « DETECTION DES FRAUDES »,
« FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES » ET
« BESOINS PARTICULIERS »**
VISAS OBLIGATOIRES

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

MERCI DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscriptions seront à saisir sur le site de l'Institut
4.10

Pour les autres organismes les demandes d'inscription seront à adresser par mail à l'adresse :
dgestin@institutquatredix.fr

INFORMATIONS GENERALES

Compte-tenu du caractère institutionnel de cette offre de formation, les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires sont la charge de la structure « employeur » des agents.

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site de la DNLF.

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie sera sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il leur est demandé d'utiliser les bulletins d'inscription tirés de ce catalogue.

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>
également publié
directement aux

FICHE D'INSCRIPTION
LES FORMATIONS « DETECTION DES FRAUDES »
FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)

Intitulé du module : Enquêtes sur Internet et identification des opérateurs

Date(s) : Du au

Lieu de la formation : ENCCRF Montpellier

PARTICIPANT

Civilité Mme ☐ M. ☐ (case à cocher)

Nom : Prénom :

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impératif) :

Motivations et attentes :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Date :

Nom et signature de l'agent :

VISAS OBLIGATOIRES

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

MERCI DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

Par courriel à l'ENCCRF Montpellier à l'adresse : enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr

INFORMATIONS GENERALES

Compte-tenu du caractère institutionnel de cette offre de formation, les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires sont la charge de la structure « employeur » d

Restauration

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site de la DNLF.

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il y a des bulletins d'inscription tirés de

Ce message également publié d'adresser directement aux

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne

<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

FORMATIONS EN MATIERE DE SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE LES SOCIETES EPHEMERES, DROIT DE COMMUNICATION OU FICOPA

FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)

Intitulé du module :

Date(s) : Du au
(sauf e-formation)

Lieu de la formation :
(sauf e-formation)

PARTICIPANT

Civilité Mme ☐ M. ☐ (case à cocher)

Nom : Prénom :

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone : F

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impératif) :

Nom et courriel du responsable formation / Direction ou Service :

Motivations et attentes :

Date :

Nom et signature de l'agent :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

FORMATIONS EN MATIERE DE SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE LES SOCIETES EPHEMERES, DROIT DE COMMUNICATION OU FICOPA

VISAS OBLIGATOIRES

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

MERCI DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

Pour les e-formation, par courriel à l'ENFIP à l'adresse : patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr

Pour la formation « sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères », par courriel au centre interrégional de formation (CIF) de la DGFIP le plus proche de leur direction ou service d'affectation (voir page X) + COPIE à : patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr

INFORMATIONS GENERALES

Compte-tenu du caractère institutionnel de cette offre de formation, les frais de transport et d'hébergement des stagiaires sont la charge de la structure « employeur » de

tauration

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site de la DNLF.

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il le organismes de formation des bulletins d'inscription tirés de c

Message également publié
adresser directement aux

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

INFORMATIONS GENERALES SUR LES E-FORMATIONS ORGANISEES PAR L'ENFiP

La e-formation (ou e-learning) est une formation à distance. Il s'agit d'une véritable action de formation au même titre qu'une formation en présentiel.

Les modules sont mis à disposition des stagiaires sur une plateforme de e-formation.

Quand l'agent s'inscrit à une e-formation, il reçoit sur sa messagerie professionnelle un message contenant un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation.

Sur le message figure également la période pendant laquelle l'agent peut suivre la formation ; il doit donc sur cette période choisir le moment le plus opportun pour dérouler sa formation.

L'accès à la plateforme d'e-formation s'effectuant à partir d'un courriel, il est indispensable que les adresses courriel indiquées sur les fiches d'inscriptions soient celles de l'agent inscrit (et non celles de son chef de service ou du service formation).

Afin que la session se déroule dans les meilleures conditions, il est préférable de réaliser cette formation sur un poste dédié, distinct du poste de travail de l'agent.

Pré requis techniques pour les e-formation FICOBA et droit de communication

Pour réaliser ces formations, quelques pré-requis techniques sont nécessaires.

Le poste de travail de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être équipé :

- au minimum d'un navigateur Mozilla firefox 10 ;
- de flash player 11,3 et adobe acrobat reader 10.

Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique qu'il dispose des spécifications requises. En cas de difficulté technique, il doit se rapprocher de son service informatique.

Informations à l'issue de l'e-formation

L'ENFiP assurera, sur demande, un retour au correspondant formation sur le suivi effectif de l'e-formation par le stagiaire.

En revanche, aucun retour ne sera effectué par l'ENFiP sur :

- les dates précises de réalisation de l'e-formation par l'agent ;
- le temps passé. En effet, nous ne disposons pas de données fiables sur ce point. Les correspondants formation voudront bien retenir la durée mentionnée sur la fiche qui correspond à une durée maximum.

FICHE D'INSCRIPTION**LES FORMATIONS « CATALOGUE »
LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL
(pour les modules 1 à 9)****FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)**

Intitulé du module :

Date(s) : Du au

Lieu de la formation :

PARTICIPANTCivilité Mme ☐ M. ☐ (case à cocher)

Nom : Prénom :

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Fax :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impératif) :

Motivations et attentes :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Date :

Nom et signature de l'agent :

FICHE D'INSCRIPTION
**LES FORMATIONS « CATALOGUE »
LUTTE CONTRE LE TRAVAI ILLEGAL
(pour les modules 1 à 9)**
VISAS OBLIGATOIRES

Le correspondant Formation	Le supérieur hiérarchique	Le Directeur
Date :	Date :	Date :
(nom et signature)	(nom et signature)	(nom et signature)

MERCI DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION
1) Par courriel au lieu de formation correspondant :

CIF de Lille (59000) : intefp.cif-lille@travail.gouv.fr	CIF de Nancy (54000) : intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr
CIF de Nantes (44000) : intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr	CIF de Bordeaux (33000) : intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr
CIF de Montpellier (34000) : intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr	CIF de Saint-Denis (93210) : intefp.cif-saint-denis@travail.gouv.fr
Marcy l'Etoile (69280) : intefp.milti@travail.gouv.fr	

2) Et à Mme Marie-Ange COSTE-CHAREYRE – assistante de formation hors inspection du travail : marie-ange.coste-chareyre@travail.gouv.fr
INFORMATIONS GENERALES

Les stagiaires devront s'inscrire auprès du lieu de formation le d'affectation (voir liste jointe page X). Compte-tenu du caractère formation, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement d'inspection du travail) sont à la charge de la structure « employeur ».

Pour les candidatures hors inspection du travail, un modèle de fiche d'inscription devra nous être retourné dûment complété et signé à l'adresse suivante : marie-ange.coste-chareyre@travail.gouv.fr. L'inscription ne pourra être enregistrée par l'INTEFP.

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

La procédure d'inscription propre aux milieux de formation est précisée sur le site Intranet du Bureau formation des organismes de formation des bulletins

La procédure sera précisée par message également publié sur le site Intranet du Bureau formation des organismes de formation des bulletins. Il est donc inutile d'adresser directement aux organismes de formation des bulletins.

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)

Période de formation envisagée :

Localisation de la formation envisagée :

Nature de la formation envisagée :

- ☐ Interinstitutionnelle (public hétérogène dans sa composition et provenant d'au moins 2 corps de contrôles différents)
- ☐ Partenariale (public homogène dans sa composition et provenant de la même administration ou du même organisme)
- Actions locales partenariales non ouvertes aux agents du système d'inspection du travail, ces derniers pouvant bénéficier de l'offre de service (ODS) de l'INTEFP.

Besoins en formation :

INSTITUTION/ADMINISTRATION

Dénomination de l'institution/administration :

Contact :

Civilité ☐ Mme ☐

M. ☐

Nom :

Prénom :

Fonctions exercées :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impératif) :

Signature :

Nom et signature de l'agent :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

VISAS OBLIGATOIRES

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

MERCİ DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

Par courriel à : isabelle.lambour@travail.gouv.fr

Après réception par l'INTEFP de la fiche de prise de contact, un rendez-vous téléphonique est programmé afin d'affiner l'analyse de vos besoins et définir l'appui pédagogique de l'Institut dans ce projet de formation. Suite à cela, une proposition pédagogique et financière vous sera communiquée avant d'être validée par voie de convention.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette fiche de prise de contact s'adresse uniquement aux institutions souhaitant mettre locale de formation en matière de lutte contre le travail illégal et qui sollicitent dans ce de l'INTEFP, conformément à la circulaire interministérielle du 11 février 2013 (voir

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie sera r publié sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il ' directement aux organismes de formation des bulletins d'inscription tiré

Utiliser la fiche d'inscription à remplir
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

en ligne

également
de s'adresser



FICHE D'INSCRIPTION

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL (pour les modules 10 et 11)

FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)

Intitulé du module :

Date(s) : Du au

Lieu de la formation : ☐ site présentiel de Rosny-sous-Bois
☐ site de visio-formation le plus proche de mon lieu d'affectation
☐ autre site de visio-formation à préciser parmi les chefs-lieux de département : _____

NB : les sites de visio-formation seront déterminés en fonction des candidatures et seront diffusés avec la liste des candidats retenus environ 6 semaines avant le début de la formation

A propos du lieu de la formation, indiquer un ordre de préférence

PARTICIPANT

(Cette fiche concerne uniquement les OPJ et APJ police, ODJ et OFJ ainsi que les militaires de la gendarmerie rattachés à la Mission de liaison de la gendarmerie auprès de la DCPJ)

Civilité Mme ☐ M. ☐ (case à cocher)

Nom : Prénom :

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impératif) :

Motivations et attentes :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Date :

Nom et signature de l'agent :



VISAS OBLIGATOIRES

(Une attention particulière sera portée au contrôle des prérequis précisés dans la fiche de présentation du module)

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom, prénom, fonction, téléphone, adresse mël et signature)

(nom, prénom, fonction, téléphone, adresse mël et signature)

Mon organisme est susceptible d'accueillir une classe de visio formation (salle visio avec grand écran, bloquée du lundi après-midi au vendredi midi : OUI/NON/PEUT-ETRE

MERCI DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION AU MOINS DEUX MOIS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION

Par courriel au secrétariat de l'OCLTI à l'adresse : oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr

INFORMATIONS GENERALES

Compte-tenu du caractère institutionnel de cette offre de formation, les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires sont la charge de la structure « employeur » des agents.

Un dossier d'accueil sera envoyé aux stagiaires inscrits.

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site de la DNLF.

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il leur est demandé de consulter les bulletins d'inscription tirés de ce

document également publié sur le site. Il est recommandé de s'adresser directement aux

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)

Intitulé du module :

Date(s) :

(sauf e-formation) Du

au

Lieu de la formation :

(sauf e-formation)

PARTICIPANT

Civilité

Mme ☐M. ☐

(case à cocher)

Nom :

Prénom :

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Fax :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impératif) :

Motivations et attentes :

Nom et signature de l'agent :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

VISAS OBLIGATOIRES

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

MERCI DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

Par courriel à la DNRFP à l'adresse : dnrfp@douane.finances.gouv.fr

INFORMATIONS GENERALES

Compte-tenu du caractère institutionnel de cette offre de formation, les frais de déplacement, de formation et d'hébergement des stagiaires sont la charge de la structure « employeur » des agents.

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site de la DNLf.

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie sera précisée par sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il leur est donc inutile d'adresser aux organismes de formation des bulletins d'inscription tirés de ce catalogue.

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

ANNEXES

LA DETECTION DES FRAUDES

ATTESTATION DE REMISE DE LA MALLETTE PEDAGOGIQUE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

SOUS DIRECTION DE L'IMMIGRATION IRREGULIERE
ET DES SERVICES TERRITORIAUX

BUREAU DE LA FRAUDE DOCUMENTAIRE

Téléphone : 01.40.07.69.26
Email : bdf.dcpaf@interieur.gouv.fr

ATTESTATION DE REMISE DE LA MALLETTE PERSONNE RELAIS

La présente mallette concernant la formation dispensée par une PERSONNE RELAIS dûment vérifiée, comprend les fichiers informatiques supports de formation (sous forme de fichiers PDF) :

- Plan masse séquentiel,
- Déroulé de la semaine,
- Documentation à remettre aux stagiaires,
- Outils pour le formateur.

Elle n'est pas cessible
mallette à une personne re-
soient utilisables qu'en m-

avant être
ensemble de
divants :

chiers, hormis lors de la remise de la
modification que ce soit, bien qu'ils ne

Imprimer l'attestation de remise de la mallette pédagogique
en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dhlfr/formations>

LA DETECTION DES FRAUDES

ATTESTATION DE REMISE DE LA MALETTE PEDAGOGIQUE

Il s'agit d'un support de formation de la personne relais, exclusivement destiné au personnel de son organisme pour une initiation à la fraude documentaire d'une durée d'une journée. Seule une nouvelle version diffusée par le Bureau de la Fraude Documentaire pourra le remplacer.

Tout non respect des présentes règles pourra faire l'objet de poursuites si les informations contenues sont divulguées hors le cadre des formations.

« Je soussignée madame/monsieur NOM Prénom, affectée à DESIGNATION L'ORGANISME ET DU SERVICE, déclare prendre possession du support par téléch via l'intranet la mallette pédagogique «PERSONNE RELAIS EN DOCUMENTAIRE ».

Je m'engage à respecter scrupuleusement :

- les termes précités pour la présente période de trois ans validation.
- à restituer la présente mallette à la DCPAF en cas de

La personne relais

Le (date)

Fraude Documentaire

la DCPAF

M...

Imprimer l'attestation de remise de la mallette pédagogique
en ligne
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

👉 A l'arrivée à l'ENCCRF, un badge est remis à chaque stagiaire. Il permet de circuler librement entre les différents niveaux de l'école. Ne pas oublier pas de le restituer en partant.

🚰 Des distributeurs de boissons chaudes et des fontaines à eau sont à disposition à chaque étage. Au deuxième étage se trouve également un distributeur de sodas, biscuits et friandises.

🍴 Il est possible de déjeuner au restaurant universitaire (situé derrière l'ENCCRF). Le repas comprenant entrée, viande et légumes, dessert est à 5,50 €. Le paiement doit être effectué à l'aide d'une carte d'accès, distribuée en début de session, alimentée par le stagiaire avec une carte bancaire sur la borne, prévue à cet effet, située à l'entrée du restaurant. A l'issue du séjour, il faut effectuer l'opération inverse pour récupérer le solde et restituer la carte d'accès au pilote de la session de formation. En cas de perte de la carte d'accès 10 € sont à régler à l'ENCCRF.

A l'exception des dérogations accordées pour raisons médicales, le règlement intérieur de l'école interdit la consommation de repas dans les locaux.

LISTES DES HOTELS A MONTPELLIER (actualisé en octobre 2015)

IBIS Centre Millénaire Rue des Frères Lumière Zac Blaise Pascal Tram : Ligne 1 / arrêt "Millénaire" Quartier Millénaire / 10 mn à pied de l'école	Tél. : 08 92 68 09 04 Fax : 04 67 99 64 00 Site : www.ibis.com Plan d'accès	A partir de 45 €/nuit Petit déjeuner : 6,15 € WIFI Accès PMR Parking couvert payant
Appart'City 29 bd Berthelot Tram : Ligne 1 / arrêt "Nouveau St Roch" Quartier Gare / 15 mn à pied de l'école	Tél. : 04 67 34 27 00 Fax : 04 67 54 41 38 Courriel : montpellier@appartcity.com Plan d'accès	Préciser Tarif ENCCRF : Formule résidentielle studio 2 pers : - séjour < 6 jours : 55 €/nuit pour 1 pers / 62 € pour 2 pers Petit déjeuner compris WIFI gratuite réception, 2 €/j en chambre Accès PMR en apt seulement Parking en sous-sol : 5 €/j
Hôtel le Strasbourg ** 39 boulevard de Strasbourg Tram : Ligne 3 / arrêt "Place Carnot" Quartier Gare / 15 mn à pied de l'école	Tél. : 04 67 65 19 00 Courriel : michel@le-strasbourg.com Site : www.le-strasbourg.com Plan d'accès	A partir de 55,5 €/nuit Chambre rénovée : 61€/nuit Petit déjeuner compris Aucun accès PMR Garage : 10 €/j

LISTES DES HOTELS A MONTPELLIER

Hôtel Nova ** 8, rue Richelieu Tram : Ligne 1 ou 4 / arrêt "Comédie" Quartier Comédie / 20 mn à pied de l'école	Tél. : 04 67 60 79 85 Fax : 04 67 60 89 06 Courriel : hotelnova@free.fr Site : http://www.hotelnova.fr Plan d'accès	A partir de 51 €/nuit Petit déjeuner : 8 € WIFI
Hôtel le Mistral 25 rue Boussairolles Tram : Ligne 1 / arrêt "Du Guesclin" Quartier Gare / 15 mn à pied de l'école	Tél. : 04 67 58 45 25 Courriel : hotel-le-mistral@wanadoo.fr Site : www.hotel-le-mistral.com Plan d'accès	Préciser Tarif ENCCRF : - simple : 62,85 € - double : 72,85 € Petit déjeuner compris WIFI Accès PMR prévu début 2016
Les Consuls de Mer Madame Vacances 455 av. du Professeur Etienne Antonelli Tram : Ligne 1 ou 3 / arrêt "Moularès-Hôtel de ville" Quartier Hôtel de ville / 3 mn à pied de l'école	Tél. : 04 67 13 26 95 Fax : 04 67 99 02 05 Courriel : lesconsulsdemer@eurogroup-vacances.com Site : madamevacances.com Plan d'accès	Préciser Tarif ENCCRF : Formule hôtelière : 60 € Petit déjeuner : 8,95 € Formule résidentielle : ≥ 7 jours : 51 €/nuit ≥ 14 jours : 42 €/nuit ≥ 21 jours : 32 €/nuit 1 mois de date à date : 690 € WIFI Accès PMR Parking en sous-sol : 6 €/j
Citadines *** Antigone 588 bd d'Antigone Tram : Ligne 1 / arrêt "LéonBlum" Quartier Antigone / 15 mn à pied de l'école	Tél. : 04 99 52 37 50 Fax : 04 67 64 54 64 Courriel : antigone@citadines.com Réservation en ligne : www.citadines.com Code d'accès : 1017228 Centrale Téléphonique de résa : 01 41 05 79 05 Plan d'accès	Préciser Tarif ENCCRF : Studio 1 à 2 pers : 80 €/nuit et 73 € si + de 8 nuits Studio 3à4 pers : 103 €/nuit et 93 € si + de 8 nuits Petit déjeuner : 10 € WIFI Accès PMR Parking payant
Hôtel IBIS Centre Bd d'Antigone (95 place Vauban) Tram : Ligne 1 / arrêt "Antigone" Quartier Antigone / 15 mn à pied de l'école	Tél. : 04 67 64 06 64 Fax : 04 67 65 91 73 Courriel : h1391@accord-hotels.com Plan d'accès	A partir de 98 €/nuit Petit déjeuner : 9,9 € WIFI Accès PMR Parking payant

LA DETECTION DES FRAUDES

LISTES DES HOTELS A MONTPELLIER

Hôtel IBIS Près d'Arènes 164 avenue de Palavas Tram : Ligne 4 / arrêt "Garcia Lorca" Quartier Près d'Arènes	Tél. : 04 67 58 82 30 Fax : 04 67 92 17 76 Courriel : h0624@accord-hotels.com Plan d'accès	A partir de 39 €/nuit Petit déjeuner : 6,15 € WIFI Accès PMR Parking surveillé gratuit
Résidence L'olivieraie (Grand Bleu) Chemin du Floréal 34970 Lattes Quartier Près d'Arène / 10 mn en voiture	Tél. : 04 68 37 65 12 Fax : 04 68 37 21 52 Courriel : resa@grandbleu.fr Plan d'accès	Préciser Tarif ENCCRF : Studio 1 à 2 pers Nuit : 60 € Semaine : 315 à 385 € suivant les dates WIFI Accès PMR Parking surveillé gratuit
Résidence Parvis des Facultés LOGIFAC 53 place Thermidor (Richter) Quartier Hôtel de ville / 1 mn à pied de l'école	Tél. : 04 67 15 47 47 Mob: 07 63 23 58 66 Courriel : parvis-facultes@residences-ose.com Plan d'accès	Préciser Tarif ENCCRF : Formule résidentielle : Studio 20 m2 + parking - 4 jours : 200 € - semaine : 160 - mois : 540 €

SENSIBILISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES SOCIETES EPHEMERES

LISTE DES CENTRES INTERREGIONAUX DE FORMATION DE L'ENFIP (DGFIP)

	Adresse	Téléphone	BALF
CIF de BORDEAUX	Cité administrative Tour A- 8 ème étage Rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX	05 56 93 35 39	enfip.cif.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr
CIF de LILLE	Bâtiment B – 55 rue Jean Jaurès 59000 LILLE	03 62 14 52 20	enfip.cif.lille@dgfip.finances.gouv.fr
CIF de LYON	Cité administrative de la Part Dieu 165 rue Garibaldi BP 3187 69401 LYON CEDEX	04 78 63 20 25	enfip.cif.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
CIF de MARSEILLE	27 Rue Liandier 13008 MARSEILLE	04 91 17 96 18	enfip.cif.marseille@dgfip.finances.gouv.fr
CIF de NANCY	8 Rue Saint Thiébaut 54000 NANCY	03 83 28 30 84	enfip.cif.nancy@dgfip.finances.gouv.fr
ACIF de REIMS	34, rue Ponsardin 51100 REIMS	03 26 77 94 80	enfip.acif.reims@dgfip.finances.gouv.fr
CIF de RENNES	Bâtiment Le Turgot 37 Place du Colombiers 35000 RENNES	02 99 65 71 20	enfip.cif.rennes@dgfip.finances.gouv.fr
CIF de TOULOUSE	100 Chemin du Commandant Joël Legoff 31081 TOULOUSE CEDEX	05 61 15 85 00	enfip.cif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr
CIF de NOISY le GRAND	10 Rue du Centre 93464 NOISY LE GRAND	01 57 33 89 04	enfip.cif.noisy@dgfip.finances.gouv.fr

A titre exceptionnel, des formations pourront être organisées dans les antennes des CIF en région

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

CONTACT INTEFP

OFFRE DE FORMATION INSTITUTIONNELLE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

Pour les demandes de renseignement d'ordre général, relatives à l'offre de formation interinstitutionnelle LTI de l'INTEFP, merci d'adresser un courriel à l'adresse suivante : intefp.milti@travail.gouv.fr ou de téléphoner au 04.78.87.47.47.

Pour les demandes de renseignement concernant plus particulièrement une inscription à une session de formation du catalogue des formations interinstitutionnelles LTI, merci de prendre contact avec le lieu de formation correspondant.

INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (INTEFP)

1498, route de Sain Bel – 69280 Marcy-L'étoile

Téléphone : 04.78.87.47.47 - Télécopie : 04.78.87.47.00

Courriel : intefp.milti@travail.gouv.fr

Sites Internet / Intranet : www.intefp.travail.gouv.fr / www.intraint.travail.gouv.fr

C.I.F. DE BORDEAUX

Ilôt Abria, 37 avenue du Général de Larminat - 33000 Bordeaux

Téléphone : 05.57.81.41.51 – Télécopie : 05.56.98.79.88

Courriel : intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr

C.I.F. DE LILLE

40, Place Augustin Laurent – Immeuble les Arcades de Flandres – Bâtiment L - 59000 Lille

Téléphone : 03.20.62.27.27 – Télécopie : 03.20.62.27.29

Courriel : intefp.cif-lille@travail.gouv.fr

C.I.F. DE MONTPELLIER

45, place Ernest Granier – BP 60 – 34935 Montpellier Cedex 9

Téléphone : 04.99.52.74.75 – Télécopie : 04.99.52.74.60

Courriel : intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr

C.I.F. DE NANCY

10, rue Mazagran – 54000 Nancy

Téléphone : 03.83.19.20.10 – Télécopie : 03.83.19.20.19

Courriel : intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr

C.I.F. DE NANTES

Immeuble La Colombia, 3 boulevard des Martyrs Nantais - 44200 Nantes

Téléphone : 02.40.35.40.95 – Télécopie : 02.40.35.18.80

Courriel : intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr

C.I.F. DE SAINT-DENIS

19, rue des Bretons – Z.A.C. Cornillon Sud – 93210 La Plaine-Saint-Denis

Téléphone : 01.83.72.40.60 – Télécopie : 01.83.72.40.70

Courriel : intefp.cif-paris@travail.gouv.fr

LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

VOTRE HEBERGEMENT ET VOTRE RESTAURATION A L'END TOURCOING

Formule d'hébergement :

La résidence des stagiaires de l'END Tourcoing, gérée par l'AGRENAD, est située dans l'enceinte de l'École et compte 179 chambres individuelles équipées de salles d'eau et sanitaires. Les résidents disposent d'un accès au parking.

Deux nouvelles formules d'hébergement sont proposées en remplacement du prix à la simple nuitée :

- soit une formule de ½ pension, comprenant une nuitée avec petit déjeuner et un repas du midi
- soit une formule nuitée avec le petit déjeuner

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du renouvellement du marché public de restauration et de la politique d'harmonisation des régimes d'accueil dans les deux écoles des douanes. Le nouveau marché a ainsi permis de faire évoluer la formule de restauration, basée désormais sur un prix fixe du plateau, qui comprend : 1 entrée, 1 plat, 1 fromage ou un dessert, 1 café (ou autre boisson chaude) servi à la cafétéria.

Ces régimes s'adressent enfin à tous les agents sollicitant un hébergement à la résidence (autres que les inspecteurs élèves), et notamment les stagiaires de la formation continue, les membres de jurys, les intervenants divers, etc.

Restauration :

Le paiement des prestations du restaurant et de la cafétéria s'effectue à l'aide de lecteurs biométriques (empreinte palmaire par photographie de la paume de la main droite), et se valide au moyen d'un code personnel correspondant au numéro de la commission d'emploi.

L'enregistrement de l'empreinte dans la base de données est effectué lors de l'arrivée à l'École, auprès du Pôle Intendance et Immobilier (rez-de-chaussée du bâtiment école, partie gauche du hall d'entrée). Le chargement du compte s'effectue par carte bancaire, au moyen de la borne située à l'entrée du restaurant.

Pour les agents choisissant la ½ pension, leur compte personnel sera chargé directement par l'AGRENAD, sur la base du règlement effectué par leurs soins, à leur arrivée sur le site. Ils n'auront qu'à valider la livraison de la prestation, au moyen du lecteur biométrique, lors du passage en caisse sur la chaîne de restauration (sans chargement préalable à la borne).

Les suppléments ou boissons pris au self en sus du plateau, ainsi que les boissons supplémentaires prises à la cafétéria, peuvent également être réglés au moyen du lecteur biométrique, sous réserve d'une provision suffisante sur le compte personnel (rechargement préalable à la borne le cas échéant).

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2014 :

- Régime de la demi-pension :

- Agents dont l'indice est inférieur à 466 : **46,00 €**
- Agents dont l'indice est supérieur à 466 : **47,20 €**

- Régime de la nuitée avec petit déjeuner : 42,50 €

(les agents qui choisiront cette dernière formule devront acquitter le plein tarif pour le repas du midi)

- Restauration du midi (plein tarif) :

- Agents dont l'indice est inférieur à 466 : **7,90 €**
- Agents dont l'indice est supérieur à 466 : **9,10 €**

LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

VOTRE HEBERGEMENT ET VOTRE RESTAURATION A L'END TOURCOING

Horaires d'ouverture :

Restaurant	Petit déjeuner	:	8h00 à 9h00
	Déjeuner	:	12h00 à 13h45 (sauf vendredi de 11h30 à 13h30)

Fermé le soir, ainsi que les samedis et les dimanches

Cafétéria Les locaux sont à la disposition des stagiaires de 8h00 à 21h00
Le bar est ouvert de 11h45 à 14h00

Équipement des chambres :

Toutes les chambres sont meublées : bureau, lit en 90 x 200 cm, télévision, commode avec fermeture (cadenas non fourni), chaise, penderie, étagère. Les draps, le traversin avec son enveloppe, le couvre-lit ainsi que la couverture sont fournis et blanchis. Les surfaces sont de 18 m² (sanitaires individuels compris).

Il existe la possibilité de souscrire un abonnement Internet WIFI et/ou téléphonique auprès de Wifirst (modalités pratiques disponibles le jour de l'arrivée à la résidence).

Services :

La résidence met à la disposition des occupants :

- quatre salles communes (une salle télévision, une salle de sport, une salle internet, une cuisine) ;
- trois locaux laverie (équipés chacun de deux lave-linge et d'un sèche-linge avec participation, ainsi que d'une table à repasser) ;
- six offices (équipés d'un évier, d'armoires frigorifiques, d'une table et de chaises).

Les modalités d'utilisation de ces équipements sont précisées dans le règlement intérieur de la résidence, ainsi que par voie d'affichage sur place.

Modalités de réservation :

Toute demande de réservation devra être effectuée par voie de messagerie, à l'adresse suivante :

agrenad-endtourcoing@douane.finances.gouv.fr

Lors de la demande de réservation les stagiaires devront préciser le régime d'hébergement choisi, le nombre de nuits, les dates de séjour, leur indice, ainsi que le cas échéant, le numéro d'immatriculation de leur véhicule. Aucun changement de régime ne pourra être pris en compte en cours de stage.

ACCÈS AU SITE

L'accès au site (piéton et véhicule) se fait au moyen d'un digicode.

Le code est communiqué à l'arrivée à l'École et permet d'ouvrir les portails et les portillons d'accès au site (avenue Jean Millet, avenue de la Fin de la Guerre), ainsi que la porte d'entrée principale du bâtiment de la Résidence.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
AFDI	Analystes en fraude documentaire et à l'identité
APJ	Agent de police judiciaire
BFDI	Bureau de la fraude documentaire et à l'identité
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CI	Contributions indirectes
CIF	Centre interrégional de formation
CITES	Convention on International Trade of Endangered Species
	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNI	Carte nationale d'identité
CNF	Certificat de nationalité française
CNFPJ	Centre national de formation à la police judiciaire
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
CVI	Casier viticole informatisé
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DCPAF	Direction centrale de la police aux frontières
DGDDI	Direction générale des douanes et des droits indirects
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGEF	Direction générale des étrangers en France
DGT	Direction générale du travail
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNLF	Délégation nationale à la lutte contre la fraude
DNRFP	Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle
ENCCRF	Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENFIP	Ecole nationale des finances publiques
FADO	False and Authentic Documents Online – faux documents et documents authentiques en ligne
FICOBA	Fichier des comptes bancaires et assimilés
FRTI	Formateur relai travail illégal de la gendarmerie
INSTITUT 4.10	INSTITUT 4.10 (anciennement CRF Auvergne)
INTEFP	Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
LPF	Livre des procédures fiscales
LTI	Lutte contre le travail illégal
MLG	Mission de liaison de la gendarmerie auprès de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)
OCLTI	Office central de lutte contre le travail illégal
ODJ	Officier de douane judiciaire
OFJ	Officier fiscal judiciaire
OPJ	Officier de police judiciaire
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
PNLTI	Plan national de lutte contre le travail illégal
PRADO	Public register of authentic identity and travel documents online
	Registre public en ligne des documents authentiques d'identité et de voyage
RFS	Régime fiscal suspensif
SCEC	Service central de l'état civil
SEL	Systèmes d'échanges locaux
SFIPRP	Service des fichiers des incidents de paiement relatifs aux particuliers
SNE	Service national d'enquêtes
TRM	Transport routier de marchandises
UCANSS	Union des caisses nationales de sécurité sociale
URSSAF	Union de recouvrement des caisses de sécurité sociale
ZLA	Zone de lecture automatique (d'un titre de voyage)

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

5 place des Vins de France – Immeuble Atrium – 75573 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 44 27 27 – 01 53 44 28 28

<http://www.economie.gouv.fr/dnlf>